



UN AVENIR EMPREINT DE CRÉATIVITÉ



UNE POLITIQUE CULTURELLE RENOUVELÉE POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK



2014 – 2019



**Un avenir empreint de créativité—
Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick**

Le groupe de travail sur la politique culturelle tient à souligner l'apport de Luke Simon dans l'élaboration de ce document. Ses connaissances, sa passion et son engagement envers le patrimoine et la culture des Premières Nations ont influencé bien des membres de notre groupe.

Luke, membre de la Première Nation Elsipogtog, était agent de liaison auprès de l'Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Il a participé activement au groupe de travail sur la politique culturelle jusqu'à son décès subit le 9 février 2014.

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

9826 | 2014.05

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-0565-6 (édition imprimée)
ISBN 978-1-4605-0567-0 (PDF: française)
ISBN 978-1-4605-0566-3 (PDF: anglaise)

Conception graphique par *Ginger Design* | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Message du premier ministre David Alward



Notre population est animée par la créativité et l'esprit d'innovation. Notre culture insuffle la vie au cœur même de nos collectivités et fait partie intégrante de notre patrimoine, de notre savoir-faire, de notre environnement, de notre architecture et de nos œuvres artistiques. Notre culture constitue également la fondation la plus sûre pour bâtir l'avenir qui permettra aux générations futures de profiter des possibilités et de la qualité de vie que nous avons eu la chance d'hériter dans notre province.

Un avenir empreint de créativité porte sur la façon dont la culture est consignée, préservée, encouragée, renforcée, exprimée, créée et construite. Dans nos efforts pour améliorer la vie des Néo-Brunswickois, elle constitue une feuille de route cruciale en vue de la création de communautés saines et dynamiques.

La créativité est à l'origine de la croissance de notre province et de sa population. La promotion de nouvelles idées et de perspectives créatives est au centre de la Politique culturelle renouvelée. En tant que membres de la société, nous avons tous la responsabilité d'encourager et de soutenir la culture, et notre gouvernement est conscient de l'importance de cette responsabilité.

Le gouvernement provincial est investi de la responsabilité de soutenir la culture et de la préserver pour les générations futures. Il existe des preuves incontestables de l'importante contribution de nos industries culturelles à l'économie du Nouveau-Brunswick.

Reconnaissant le rôle important que joue la culture dans l'économie et dans la vie quotidienne de la population néo-brunswickoise, les ministères de la province collaboreront avec d'autres ordres de gouvernement et des intervenants afin de favoriser la création de partenariats et de passer à l'action.

La mise en œuvre réussie de cette politique culturelle repose également sur la force et la vitalité de nos industries culturelles, ce qui comprend les contributions de nos artistes, de nos professionnels de la culture, de nos bénévoles et des nombreux autres intervenants qui sont actifs et engagés dans la communauté et dans le secteur privé.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui contribuent à la célébration de notre culture, ainsi que celles qui ont participé au renouvellement de cette politique très importante. Nous sommes fiers de présenter le document intitulé *Un avenir empreint de créativité— Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick*, le plan qui nous guidera au cours des cinq prochaines années. Je suis sûr que le travail qui a été accompli nous aidera à aller de l'avant afin d'améliorer la vie des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick,
L'honorable David Alward

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to David Alward, positioned over a decorative background of light grey swirls.

Message du ministre Trevor Holder



À titre de ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, je suis fier de présenter le document intitulé *Un avenir empreint de créativité— Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick*.

La culture est le reflet de notre identité, de notre qualité de vie, de notre vitalité et de la nature distinctive de notre société. Elle englobe nos valeurs, nos croyances, nos coutumes, nos langues, nos traditions et notre expression créatrice. Les effets de la culture sur la croissance économique sont désormais plus largement reconnus et appréciés partout dans la province et au pays.

Dans le cadre du processus de renouvellement de la Politique culturelle, le gouvernement a collaboré étroitement avec les intervenants du secteur culturel afin d'évaluer la réalité actuelle et de mettre l'accent sur quelques-unes des nombreuses réussites attribuables à la Politique culturelle de 2002. Fait plus important encore, nous avons établi une liste de priorités pour continuer à tirer parti de ces réalisations afin de développer davantage le secteur culturel au cours des cinq prochaines années.

Tout au long de ce processus, les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont été consultés de différentes façons. Un groupe de travail sur la Politique culturelle a été formé, composé de gens provenant de partout dans la province ayant une expérience et des connaissances approfondies relativement au patrimoine, aux arts, à l'éducation et à la formation, au développement culturel communautaire et aux industries culturelles. Ce groupe s'est réuni de façon régulière afin de fournir une orientation quant aux priorités à établir pour le renouvellement de la politique et aux enjeux clés.

Plus de 370 personnes ont assisté aux consultations publiques menées à l'échelle de la province, 70 exposés y ont été présentés et nous avons reçu 78 mémoires en ligne. Les Premières Nations Mi'gmaq et Wolastoqiyik ont apporté leur pierre à l'édifice, en présentant notamment des mémoires élaborés sur la base des séances de discussion ayant eu lieu dans leurs collectivités. Le processus de renouvellement a également harmonisé un bon nombre des recommandations avec la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*, le plan culturel porté par l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick et adopté en 2009.

Nous avons également demandé aux citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick de nous parler de l'importance de la culture dans leurs communautés et de formuler des suggestions pour renforcer la vie culturelle dans notre province. Des groupes de divers horizons étaient représentés : éducation, secteur bénévole, secteurs privé et public, dirigeants communautaires, artistes, professionnels du patrimoine et praticiens du mieux-être, ainsi que des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de tous âges.

Ces activités visaient à nous aider à mieux comprendre les progrès réalisés depuis la mise en œuvre de la première politique en 2002. Nous avons beaucoup entendu parler de patrimoine, d'art et d'innovation créative, et de nombreux exemples présentant la façon dont la culture contribue à ouvrir le Nouveau-Brunswick sur le monde et à nous offrir le monde nous ont été partagés.

Le message qui nous a été transmis est clair : l'importance de la culture est largement reconnue et profondément ressentie par les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, qui se sont engagés à faire en sorte que la culture se développe dans leurs communautés. Les recommandations générales et particulières formulées par le public, dont un résumé figure dans le rapport sur la consultation publique à la fin du présent document, ont servi de base à notre vision, à notre mission et aux principes directeurs de la Politique culturelle renouvelée.

Le processus de renouvellement nous a permis d'établir les objectifs clés de cette politique quinquennale et les mesures à prendre en vue de leur réalisation. En travaillant ensemble à la mise en œuvre de ces mesures, nous préserverons nos ressources patrimoniales, commémorerons notre histoire et assurerons la croissance de nos industries culturelles, en plus de célébrer notre économie créative et d'en favoriser l'expansion.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du groupe de travail, ainsi que les personnes qui ont participé aux consultations publiques et celles qui ont présenté des mémoires. Votre contribution a permis de mettre en évidence la valeur que nous accordons à la culture et d'orienter la prise de décisions et recommander des mesures efficaces pour l'avenir. Votre volonté d'appuyer nos identités culturelles distinctes et partagées nous aidera à bâtir ensemble une économie plus robuste et à améliorer la qualité de vie de toute la population du Nouveau-Brunswick.

Le ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture,
L'honorable Trevor Holder

Table des matières

Message du premier ministre David Alward	1
Message du ministre Trevor Holder	2
Partie 1 Un avenir empreint de créativité— Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick	5
<i>Introduction</i>	5
<i>Vision, mission et principes directeurs</i>	7
<i>Les stratégies fondamentales</i>	9
<i>Les quatre orientations de la Politique culturelle renouvelée</i>	10
Première orientation : La culture au quotidien	10
<i>But 1.1 Accroître l'accès à la culture</i>	11
<i>But 1.2 Identité et fierté de nos racines</i>	12
<i>But 1.3 Éducation et apprentissage</i>	13
<i>But 1.4 Développement social et mieux-être</i>	14
Deuxième orientation : Artistes, organismes artistiques, professionnels et professionnelles du secteur culturel	15
<i>But 2.1 L'artiste professionnel</i>	17
<i>But 2.2 Organismes artistiques</i>	17
<i>But 2.3 Ressources humaines en culture</i>	17
Troisième orientation : Création, conservation et célébration de notre patrimoine	19
<i>But 3.1 Leadership en matière de ressources culturelles</i>	20
<i>But 3.2 Patrimoine naturel du Nouveau-Brunswick</i>	21
<i>But 3.3 Bâtir le patrimoine de l'avenir</i>	21
Quatrième orientation : La culture et l'économie	22
<i>But 4.1 Le secteur de l'économie créative au Nouveau-Brunswick</i>	23
<i>But 4.2 Développement économique communautaire grâce à la culture</i>	24
<i>Mise en œuvre, encadrement et évaluation de la Politique culturelle renouvelée</i>	25
Partie 2 Résumé des opinions exprimées lors des consultations publiques	27
<i>Rétroaction globale</i>	27
Première orientation : La culture au quotidien	28
Deuxième orientation : Artistes, organismes artistiques, professionnels et professionnelles du secteur culturel	29
Troisième orientation : Création, conservation et célébration de notre patrimoine	29
Quatrième orientation : La culture et l'économie créative	30
Annexes	31
<i>Annexe 1 : Définitions</i>	31
<i>Annexe 2 : Liens avec les politiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick</i>	33
<i>Annexe 3 : Remerciements</i>	35
<i>Annexe 4 : Bibliographie</i>	36
<i>Annexe 5 : Références photographiques</i>	39



Partie 1 Un avenir empreint de créativité—

Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick

Introduction

La culture est un vaste concept qui englobe de nombreuses sphères d'activité. Elle peut être définie comme étant le mode de vie d'une personne et... est imprégnée de toutes les caractéristiques et de tous les éléments qui distinguent une société donnée au fur et à mesure de son évolution, y compris son identité et sa vision du monde.

— Politique culturelle du Nouveau-Brunswick, 2002, p.1

En plus de dix ans, soit depuis l'adoption de la première Politique culturelle du Nouveau-Brunswick, bien des choses ont changé, évolué ou connu une croissance notoire dans la province et de par le monde, affectant la façon dont les services culturels sont créés, offerts et perçus.

Depuis la mise en œuvre de la Politique culturelle de 2002, plusieurs initiatives majeures ont laissé leur marque sur notre paysage culturel. La *Loi sur la conservation du patrimoine* a eu un impact significatif sur la préservation et la célébration du patrimoine de la province. La *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* a été élaborée dans la foulée d'une vaste consultation de la population acadienne du Nouveau-Brunswick. La relation de gouvernement à gouvernement établie entre la Province et les Premières Nations du Nouveau-Brunswick a contribué à établir un cadre pour des échanges se rapportant au développement culturel au sein des communautés des Premières Nations. Les commissions des services régionaux permettent à toutes les collectivités de communiquer entre elles et sont aptes à soutenir un dialogue portant sur la définition de leur avenir culturel.

Plusieurs aspects de notre société et du monde en général ont également changé depuis 2002. Les municipalités et les gouvernements locaux occupent maintenant un rôle de direction dans l'élaboration des politiques culturelles qui relèvent de leur compétence. Ceci a transformé de nombreuses collectivités, centres-villes et espaces publics. Les technologies numériques ont eu des incidences profondes sur les façons dont les produits culturels sont élaborés, commercialisés, diffusés et monétisés, ce qui a suscité à la fois des défis et des opportunités pour les professionnels des arts et du patrimoine. La culture

est de plus en plus reconnue comme un outil essentiel pour aborder les problèmes sociaux liés à la pauvreté, à l'alphabétisation et à l'isolement.

Les possibilités actuelles sont extrêmement stimulantes et les défis, tout aussi nombreux. Notre géographie variée, nos paysages captivants et nos ressources naturelles enrichissent nos citoyens et citoyennes aux plans esthétique, spirituel, matériel et économique. Le Nouveau-Brunswick est une province peu peuplée à la population diversifiée, répartie entre trois plus grands centres urbains et plusieurs collectivités plus petites. Notre population comprend les Premières Nations ainsi que deux communautés de langue officielle, francophone et anglophone. Notre province accueille de nouveaux citoyens de nombreux pays et d'horizons culturels divers, ce qui accroît la richesse de notre patrimoine multiculturel. Nous souhaitons que les nouveaux arrivants influent sur notre vie culturelle et y participent. Nous avons tant à partager, et tant à apprendre les uns des autres.

Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises valorisent les activités ainsi que les expériences culturelles et veulent y participer. En effet, au cours des vingt dernières années, le Nouveau-Brunswick a connu une croissance d'environ 15 % dans le domaine des activités culturelles et de la participation populaire qui leur est associée.¹ Des ressources culturelles doivent être à la disposition des planificateurs municipaux et communautaires, des éducateurs et des organismes. Une approche collaborative est nécessaire pour veiller à ce que les organismes culturels ayant un mandat d'envergure provinciale soient

1 Hill Stratégies Recherche, *Profil des activités artistiques, culturelles et patrimoniales des habitants du Nouveau-Brunswick en 2010*. Les données de 1992 à 2010 indiquent une hausse de 10 à 20 % en participation dans 18 types d'activités culturelles durant cette période. http://www.hillstrategies.com/sites/default/files/Activites_culturelles_N-B2010.pdf

soutenus de manière équitable dans les nombreuses collectivités qu'ils servent. Nous devons également veiller à ce que les services culturels soient optimisés afin d'appuyer les artistes ainsi que les professionnels et les organismes artistiques et patrimoniaux qui créent, interprètent et diffusent des produits culturels.

Le Nouveau-Brunswick est confronté à des défis en matière de sous-emploi et d'alphabétisation de même qu'aux difficultés qui en découlent. Des organismes du secteur culturel ont acquis ces dernières années une reconnaissance nationale et internationale pour leurs programmes de développement social grâce à la culture. Ces organismes collaborent avec les institutions, les groupes communautaires et les familles afin de fournir des programmes qui encouragent l'expression artistique, la créativité et l'inclusion sociale, favorisent le développement d'aptitudes de vie et inspirent de l'espoir.

Au cours des dix dernières années et plus, la contribution majeure de la culture au développement économique a été largement reconnue. Des études de cas démontrent que, grâce à la technologie, des idées, des produits et des initiatives d'affaires à l'avant-garde mondiale peuvent germer dans des régions isolées où les collectivités sont peu peuplées ou dispersées.² Bien que la population du Nouveau-Brunswick soit moindre que celle de la plupart des autres provinces canadiennes, quelque 9 000 résidents du Nouveau-Brunswick sont actifs dans le secteur culturel de la province et 22 000 autres travaillent dans des industries qui appuient le secteur culturel de la province (offrant une aide professionnelle, technique, financière ou en matière de gouvernance au secteur culturel).³

Ce capital humain, appuyé par des mesures appropriées, facilitera l'adoption par la province de stratégies conçues pour stimuler l'entrepreneuriat dans le domaine des arts et améliorer la compétitivité à l'échelle mondiale d'entreprises établies et d'industries axées sur la créativité. Une collaboration entre tous les secteurs et tous les paliers gouvernementaux sera également nécessaire pour faire progresser les arts, les industries culturelles, l'éducation artistique et culturelle, la valorisation du patrimoine et les entreprises fondées sur la créativité.

La Politique culturelle de 2002 a donc constitué le début d'une nouvelle perspective en faveur d'un avenir empreint de créativité, valorisant des identités culturelles distinctes et partagées, la participation culturelle, l'enrichissement et l'apprentissage. La rétroaction de la population néo-

2 AUSTIN, Robert D. *Case Study: Moods of Norway Clothing Line*. Entreprise norvégienne établie à Stryn et vendant ses produits aux États-Unis, en Europe et en Asie. Vipp Home Accessory Line, tiré de *The Soul of Design. Harnessing the Power of Plot to Create Extraordinary Products*. p. 3.

3 Statistique Canada (2011), Enquête nationale auprès des ménages de 2011, (Statistique Canada 99-012-X2011061).

brunswickoise, pendant ce processus de renouvellement de la politique et depuis sa mise en œuvre en 2002, révèle des histoires inspirantes d'activités culturelles et d'accomplissements, auxquelles s'ajoutent leurs rêves et leurs aspirations pour l'avenir.

Un avenir empreint de créativité établit les bases sur lesquelles le Nouveau-Brunswick pourra bâtir une identité commune et une économie robuste pour les années à venir.

Les effets de la culture au Nouveau-Brunswick

La culture contribue à l'épanouissement intellectuel et spirituel, au développement social et au mieux-être, et développe un sentiment d'appartenance communautaire. Elle améliore notre qualité de vie et fournit des occasions d'explorer notre créativité.

Nos vies sont racontées de multiples façons, notamment par nos histoires orales, dans des ouvrages et des périodiques. Elles sont représentées dans les archives, les musées, les lieux patrimoniaux, lors de spectacles de théâtre et de danse ainsi qu'au moyen des médias numériques. Les œuvres de nos artistes visuels sont exposées dans nos galeries et musées, dans des lieux publics et utilisées comme ressources pédagogiques. Leurs créations font également partie de collections privées et sont présentées dans des galeries à travers le monde. Les musiciens, les auteurs et les réalisateurs du Nouveau-Brunswick sont récompensés lors de galas, applaudis sur les scènes de festivals et dans des salles de concert à travers le Canada et sur la scène internationale.

Une attention accrue à notre patrimoine bâti et davantage d'investissements dans celui-ci contribuent à revitaliser les centres-villes et les rues principales, tout en favorisant l'environnement et l'économie des collectivités. Une plus grande compréhension de la valeur et de l'étendue des ressources archéologiques et paléontologiques contribue à rehausser la qualité des efforts de conservation et de recherche.

Les ententes de gouvernement à gouvernement entre la province et les Premières Nations entraînent également une sensibilisation accrue à l'égard de leur patrimoine et une meilleure conservation de celui-ci.

L'apprentissage continu comprend des périodes d'études formelles, ainsi que le savoir et la compréhension engendrés par des expériences culturelles. Les bibliothèques de même que les activités artistiques et patrimoniales communautaires sont fréquemment la source de ces expériences et deviennent des volets importants dans la vie des collectivités. Les occasions de tourisme culturel permettent également aux visiteurs de constater la richesse culturelle du Nouveau-Brunswick.

La culture joue un rôle important dans le maintien de notre économie, car il s'agit d'un secteur qui regroupe des petites et moyennes entreprises qui sont engagées dans des activités de nature entrepreneuriale. La consommation de biens culturels au Nouveau-Brunswick a augmenté de 37 % au cours d'une récente décennie. En effet, en 2008, les Néo-Brunswickois ont dépensé 540 millions de dollars en biens et en services culturels, soit 3 % des dépenses de consommation, ce qui représente une augmentation de 24 % des dépenses culturelles de 1997 à 2008.⁴

Vision, mission et principes directeurs

Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises tirent une grande fierté de leurs racines, de leur identité, de leur environnement et de leur patrimoine naturels, de la diversité de leurs nombreuses cultures, ainsi que de la vitalité et des œuvres de leurs artistes. Le Nouveau-Brunswick est riche de son bilinguisme officiel qui soutient l'épanouissement des communautés francophones et anglophones, et des peuples Mi'gmaq et Wolastoqiyik. Les peuples acadien, français, anglais, celtes et de nombreuses autres communautés culturelles se sont établis au Nouveau-Brunswick. Notre province est d'autant plus riche grâce à cette diversité.

La Politique culturelle renouvelée nous entraîne vers un avenir empreint de créativité qui nous inspire un sentiment de fierté et une identité collective en tant que Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. Dans cet avenir, les principales institutions culturelles de même que les organismes artistiques et patrimoniaux, sont renforcés pour accroître l'accès à la culture, atteindre l'excellence et la reconnaissance de leur travail partout dans la province, et mettre en lumière le Nouveau-Brunswick à l'échelle mondiale. La société tire avantage de la préservation de notre riche patrimoine qui assure que nos récits historiques sont racontés, interprétés et partagés, créant ainsi un fondement solide sur lequel appuyer notre vie culturelle.

4 Hill Stratégies Recherche / Statistique Canada, *Les dépenses de consommation au chapitre de la culture en 2008 pour le Canada, les provinces et 12 régions métropolitaines. Regards statistiques sur les arts* Vol 9(1). Novembre 2010. Le rapport examine les dépenses de biens et services culturels, incluant le matériel d'art et les instruments de musique, les œuvres et événements d'art, les divertissements à la maison, les billets de cinéma, l'équipement et les services photographiques, et la littérature. Les données sont tirées de l'étude de Statistique Canada intitulée « Enquête sur les dépenses des ménages, » un questionnaire annuel sur les habitudes de consommation des Canadiens

Dans ce futur, l'éducation culturelle et patrimoniale et la sensibilisation aux arts, au patrimoine et à la culture sont au cœur de l'apprentissage, de la croissance et du partage dans nos communautés. Les programmes culturels qui abordent les problèmes sociaux, notamment la pauvreté, l'alphabétisation, l'intimidation, les jeunes à risque et l'isolement, continueront à être efficaces, à être appuyés et à servir de modèles.

Le Nouveau-Brunswick de l'avenir compte sur des structures qui nous inspirent, des formes architecturales construites, des espaces publics et des œuvres d'art public qui stimulent nos sens et nous ouvrent au monde. L'encadrement économique et juridique appuie concrètement les artistes pour qu'ils puissent mener à bien leurs projets artistiques; il favorise un environnement où l'innovation et les entreprises créatives peuvent s'épanouir.

Des occasions de formation et d'apprentissage dans le secteur culturel sont fournies afin que tous les intervenants puissent demeurer, étudier et travailler dans la province. Les expériences et les produits culturels du Nouveau-Brunswick deviennent plus concurrentiels et plus largement accessibles, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province.

Un avenir empreint de créativité prévoit que les industries culturelles et les créateurs et créatrices disposent des ressources nécessaires, y compris des outils les plus récents de la technologie numérique, pour entreprendre un éventail de projets d'affaires dans les secteurs économiques liés à la créativité. Cette politique vise à ce que notre province devienne une destination culturelle, un endroit attrayant pour les innovateurs et les investisseurs, et un lieu inspirant où il fait bon vivre.

Vision

L'environnement naturel et culturel du Nouveau-Brunswick engendre la fierté, l'inclusion et la justice sociale, la créativité, les idées visionnaires et l'affirmation identitaire. Le Nouveau-Brunswick célèbre son patrimoine et favorise le développement d'une société ouverte et contemporaine animée par l'apprentissage, l'imagination, l'innovation et la création.

Mission

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick veillera à ce que notre culture soit préservée, renforcée et nourrie pour le bien-être de tous. Nous voulons que le Nouveau-Brunswick soit un endroit créatif, novateur et prospère où les gens souhaitent vivre, travailler, visiter, se divertir, s'épanouir, donner libre cours à leur créativité et contribuer à la société.

Principes directeurs

Qualité de vie

La culture définit ce que nous sommes et est un indicateur de notre vitalité et de la qualité de vie dont nous jouissons. Notre patrimoine et notre activité créative jouent ensemble des rôles importants dans la quête de la justice sociale et de l'équité, et l'amélioration de la vie créative, spirituelle, intellectuelle et économique des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises.

Créativité et excellence

La créativité contribue à l'épanouissement personnel et est le reflet de la pensée contemporaine et de l'ouverture d'esprit. La créativité nourrit l'innovation dans tous les secteurs de l'économie et de la société. Tous les gens, peu importe le milieu dont ils sont issus, doivent reconnaître l'excellence et y être sensibles. La créativité, l'indépendance artistique, l'intégrité professionnelle, la quête de l'excellence, la liberté d'expression et le respect de la propriété intellectuelle doivent être encouragés et appuyés. Une infrastructure appropriée et des occasions d'éducation et de formation sont nécessaires afin d'engendrer la créativité et l'excellence.

Diversité linguistique et culturelle

Diversité linguistique et culturelle

Les Premières Nations vivent et créent sur ce territoire depuis des milliers d'années. Leurs cultures, leurs traditions et leurs langues seront à l'avenir un thème central du développement culturel du Nouveau-Brunswick.

Les deux langues officielles du Nouveau-Brunswick constituent une force qui caractérise nos identités culturelles distinctes et diversifiées. Nous sommes enrichis de l'apport de nombreuses communautés, dont toutes les cultures doivent pouvoir s'épanouir et être appréciées.

Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises de tous les horizons culturels doivent avoir la chance de partager la richesse de leur culture, en particulier les idées et les défis contemporains inhérents à celle-ci, qui nous ouvrent au reste du monde.

Valorisation des artistes, des professionnels et professionnelles de la culture et des bénévoles

Le développement de nos ressources culturelles requiert l'expertise des artistes, des professionnels et des travailleurs du milieu culturel rémunérés ou non, qui, eux, ont besoin d'un environnement favorable, d'une rémunération juste, de ressources et de possibilités de perfectionnement professionnel.

Le gouvernement est conscient des besoins et du rôle important des bénévoles dans la gouvernance et la gérance de nos ressources culturelles, ainsi que de leur apport à la diffusion de ces ressources.

Valorisation des organismes culturels

Les organismes servent souvent de principal mécanisme de prestation pour ce qui est de la création et de l'activité culturelle dans une communauté. Ils embauchent des professionnels de la culture, offrent des programmes et contribuent au renforcement des activités axées sur le patrimoine, à la création artistique et à l'excellence dans la province. Les organismes artistiques, culturels et patrimoniaux ont besoin de ressources et d'outils pour s'adapter à notre réalité et se développer pleinement.

Accessibilité

Tous les résidents du Nouveau-Brunswick, qu'ils proviennent d'un milieu urbain ou rural et quels que soient leur âge, leur statut socioéconomique, leurs origines et leurs capacités, méritent d'avoir accès — en tant que spectateurs, participants ou créateurs — au plus grand éventail possible de ressources culturelles. Les artistes, les professionnels de la culture et les organismes culturels doivent également avoir accès aux marchés locaux, nationaux et internationaux pour la diffusion de leurs œuvres.

Gérance, leadership et partenariat

Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises ont collectivement la responsabilité de préserver et de développer notre patrimoine culturel. Le gouvernement assume un rôle de leadership dans la gérance, le soutien et la promotion de nos ressources et de nos infrastructures culturelles, en optimisant leur utilisation en partenariat avec les individus, les régions, le secteur privé, les municipalités, les Premières Nations et les autres paliers gouvernementaux.

Éducation et apprentissage continu

L'éducation artistique et culturelle encourage la créativité et la réflexion critique et indépendante, qui sont des caractéristiques essentielles d'une société saine et ouverte. Quand elle est accessible tôt dans la vie, la culture a un effet profondément bénéfique. Les arts et le patrimoine doivent faire partie intégrante de l'éducation, dès la petite enfance et tout au long de la vie.

Valeur économique et sociale de la culture

La culture permet de bâtir le capital social et est un outil de développement social extrêmement utile. La valeur économique des activités et des produits culturels — leurs retombées économiques directes et indirectes et les emplois qui en découlent — est significative au Nouveau-Brunswick. Les investissements dans le secteur culturel continueront de profiter à toute la population et nous permettront d'être concurrentiels dans l'économie mondiale.

Les stratégies fondamentales

Un avenir empreint de créativité demeure fidèle aux quatre volets de la Politique culturelle de 2002 et aspire à les enrichir. Les quatre orientations autour desquelles elle s'articule sont la culture au quotidien; les artistes professionnels, les organismes artistiques et les professionnels du secteur culturel; la création, la conservation et la célébration de notre patrimoine; la culture et l'économie.

Le gouvernement veut faire en sorte que la Politique culturelle renouvelée suscite la participation de l'ensemble de la population afin d'accroître l'accès à la culture pour tous les Néo-Brunswickois et toutes les Néo-Brunswickoises. Pour ce faire, il a cerné cinq stratégies fondamentales à la mise en œuvre de la politique dans son ensemble. Ces stratégies sont importantes pour réaliser un certain nombre des objectifs et des mesures qui sous-tendent chaque but de la politique.

1. Établir un plan d'action et des cadres de responsabilité

Comme le renouvellement de la Politique culturelle résulte de la participation d'un grand nombre de ministères, d'agences et d'organismes, il est essentiel d'assurer la gestion et l'encadrement de sa mise en œuvre. Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture mettra sur pied un comité mixte d'intervenants et de représentants du gouvernement qui sera chargé d'offrir des conseils sur la mise en œuvre de la Politique culturelle renouvelée et d'en assurer le suivi. Ce comité devra examiner et approuver les indicateurs clés qui permettront de mesurer les progrès du plan quinquennal détaillé de mise en œuvre qui sera élaboré. Ainsi, les buts et les objectifs de la politique demeureront à l'avant-plan, et leur efficacité sera régulièrement surveillée et évaluée. Cette structure de responsabilité sera dirigée par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture en partenariat avec d'autres ministères et organismes, les Premières Nations et les principaux intervenants.

2. S'investir dans des partenariats et des collaborations

L'atteinte des objectifs ambitieux de cette politique nécessitera une collaboration importante et efficace à de nombreux niveaux. Plusieurs ministères provinciaux ont une responsabilité envers les résultats de la politique. De plus, des initiatives faisant appel à différents ordres de gouvernement contribueront à en assurer la réussite. Le gouvernement s'engage à entretenir et à favoriser ces liens et ces relations. Les objectifs de la Politique culturelle seront atteints grâce à des collaborations et à des partenariats inter-sectoriels entre les municipalités, les agences, les organismes, les institutions et le secteur privé.

3. Mettre en place des modèles de financement équitables pour la province

Un engagement important de la Politique culturelle renouvelée a trait aux modèles de soutien qui visent à permettre une répartition juste et équitable des ressources culturelles dans toute la province. Le gouvernement veillera à ce que les programmes de soutien soient conçus de telle sorte que les ressources sont attribuées de manière appropriée aux diverses collectivités et régions du Nouveau-Brunswick afin de favoriser des collaborations et des partenariats durables.

4. Utiliser les technologies et les ressources numériques

Avec l'avènement de l'économie du savoir, le rôle de la technologie dans la création, la commercialisation, la distribution et la monétisation de la culture a engendré un important virage dans la façon dont nous produisons et consommons les produits culturels. La technologie met à notre disposition de nouveaux outils qui nous permettent de recueillir, sauvegarder, partager et diffuser de l'information sur les ressources patrimoniales, ainsi que des applications améliorées propres à la recherche scientifique et à la conservation. Bon nombre des buts et des objectifs ciblés dans *Un avenir empreint de créativité* peuvent être atteints en partie par la bonification des connaissances et l'accès aux outils et aux plateformes numériques. Le gouvernement reconnaît les défis que posent les technologies quant à la protection des droits d'auteur et respecte l'intégrité de la propriété intellectuelle.

5. Cibler des possibilités novatrices pour soutenir la culture

La collaboration, les partenariats financiers, les commandites en nature, les mesures législatives, la philanthropie privée et les incitatifs fiscaux comptent parmi les nombreux moyens sur lesquels peut tabler le Nouveau-Brunswick pour atteindre les objectifs de cette Politique culturelle renouvelée. Le gouvernement encouragera des façons novatrices de faciliter l'accès à la culture et d'en accroître le soutien et le financement.



Les quatre orientations de la Politique culturelle renouvelée

Première orientation : La culture au quotidien

La culture définit l'identité d'un peuple et le rassemble autour de valeurs communes, créant ainsi un esprit de cohésion. L'accès à des expériences, des activités et une éducation culturelles influence notre développement personnel et collectif. Le travail des artistes, des professionnels et des professionnelles du secteur culturel et des groupes qui œuvrent dans le secteur des arts et du patrimoine à l'échelle locale permet d'offrir des activités culturelles pour les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de toutes conditions sociales.

— Politique culturelle du Nouveau-Brunswick, 2002, p. 10

La culture appartient à tous. Aujourd'hui, plus que jamais, toute personne a l'occasion de vivre, d'apprécier et de créer des expériences culturelles. Tous les Néo-Brunswickois et toutes les Néo-Brunswickoises, ainsi que l'ensemble des collectivités au Nouveau-Brunswick doivent pouvoir participer à des activités et à des expériences culturelles, et pouvoir en profiter.

Une culture vigoureuse contribue au développement cognitif et personnel, et également au mieux-être de la collectivité. Vivre et apprendre les traditions de notre patrimoine nous insufflent un sentiment de fierté à l'égard de nos origines et des réalisations de ceux et celles qui nous ont précédés. Apprendre la culture d'autrui incite à la compréhension, à l'appréciation et au respect mutuel.

Grâce à la culture, nous apprenons à célébrer le moment présent, à participer à notre société en constante évolution, ainsi qu'à prévoir et à accueillir le changement. Nos environnements matériels, qui

comprennent l'art public, l'excellence et l'innovation en conception technique et architecturale, notre toponymie et nos caractéristiques géographiques favorisent un attachement à nos collectivités et un sentiment d'appartenance.

Les enfants communiquent instinctivement dès leurs premières années au moyen de l'expression visuelle, du mouvement et de la musique, et de plus en plus par l'intermédiaire des médias numériques. La créativité aide les enfants à s'épanouir, à se respecter et à respecter les autres. L'éducation artistique et culturelle inculque aux jeunes l'appréciation et la connaissance des arts et du patrimoine, et les aide à penser de façon à la fois créative et critique. L'éducation artistique et patrimoniale de la maternelle à la 12^e année au Nouveau-Brunswick est orientée par deux réseaux scolaires distincts, l'un en français et l'autre en anglais, qui comportent chacun leurs propres mandats et priorités.

Le système éducatif acadien et francophone a récemment développé la Politique d'aménagement linguistique et culturelle, reconnaissant le double mandat qui lui incombe, soit la réussite éducative et la construction identitaire de chaque élève. La communication et le partage des pratiques exemplaires entre les deux réseaux permettront aux élèves du Nouveau-Brunswick de bénéficier de nouvelles idées et d'un renouveau des programmes touchant les arts et le patrimoine.

La culture est l'un des douze déterminants de la santé établis par l'Agence de la santé publique du Canada.⁵ La participation à des activités culturelles par l'apprentissage continu peut favoriser le mieux-être physique et mental à tout âge. Les hommes et les femmes de plus de soixante-cinq ans qui participent à des programmes culturels affirment avoir une meilleure santé générale. Ceci comprend une mobilité améliorée, des taux inférieurs de dépression et de solitude, un recours moindre aux médecins et aux médicaments ainsi qu'un moral plus élevé.⁶

La participation à des activités culturelles aide également à améliorer les aptitudes à la communication et à hausser l'estime de soi. Chez les jeunes, il a été démontré que la participation active à des programmes culturels accroît la concentration et améliore le rendement scolaire. Considérant les défis du Nouveau-Brunswick en matière de littératie, des efforts soutenus dans les domaines de la lecture, du développement langagier et des programmes culturels sont d'une importance primordiale. Il a aussi été démontré que les interactions sociales au moyen d'activités culturelles favorisent la fréquentation scolaire des enfants, engendrant ainsi un sentiment d'inclusion plutôt que d'isolement. La participation à des activités culturelles peut aider les jeunes à développer leur intelligence émotionnelle, leur débrouillardise et leurs aptitudes sociales.⁷

5 Agence de la santé publique du Canada. Déterminants de la santé. <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/determinants/index-fra.php>

6 Recherche citée dans le Vermont Council on Culture and Innovation. *Advancing Vermont's Creative Economy: Final Report and Recommendations*, Montpelier: Vermont Council on Rural Development, septembre 2004, p. 24; cf. Koenraad Cuypers et al et Dewa et al, cité par la Coalition canadienne des arts dans une page d'information intitulée « Le saviez-vous? », 2011 (en ligne) <http://www.lacoalitioncanadiennedesarts.com/fr/wp-content/uploads/2011/10/CAC-DidYouKnow-FR.pdf>, 23 février 2012.

7 RUIZ, Janet. *A literature review of the evidence for culture, the arts and sport policy*, Edinburgh: Research and Economic Unit of the Scottish Executive Education Department, février 2004, cité par le Conference Board du Canada (août 2008) dans *Compendium of Research Papers: The International Forum on the Creative Economy*, comptes rendus d'une conférence tenue à Gatineau, au Québec, les 17 et 18 mars 2008, chapitre 1, p. 8.

Il est essentiel que le rôle accru de la culture dans la vie quotidienne demeure l'une des orientations principales de la politique. Les quatre buts suivants visent à garantir un accès à la culture pour tous les Néo-Brunswickois et toutes les Néo-Brunswickoises, ainsi qu'à définir et à promouvoir notre identité au sein de notre communauté et à l'étranger. Afin de tirer pleinement avantage du plein potentiel de la culture, nous devons également favoriser et accroître les occasions d'éducation culturelle dans tous les secteurs de la société, et aborder les enjeux fondamentaux du bien-être personnel et du développement social par l'intermédiaire de la culture.

But 1.1 Accroître l'accès à la culture

Tous les Néo-Brunswickois profiteront d'une vie culturelle enrichissante au sein de leur communauté et auront l'occasion d'y participer.

Objectifs

- La participation à des activités culturelles grandit et les auditoires aux activités artistiques et patrimoniales s'accroissent à l'échelle de la province, grâce à des collaborations intergouvernementales et des partenariats.
- L'importance et la contribution de la culture pour les collectivités du Nouveau-Brunswick sont bien comprises.
- La participation à des activités culturelles grandit parmi les communautés des Premières Nations alors que l'accès et la sensibilisation aux cultures des Premières Nations s'accroissent dans l'ensemble de la population néo-brunswickoise.
- Les obstacles à la participation à des expériences culturelles ou à des occasions d'apprentissage sont amenuisés, que ce soit notamment en raison de l'âge, de limitations physiques, de littératie, d'ethnicité, d'orientation sexuelle, du milieu urbain ou rural, ou du statut socioéconomique.
- Les gens ont accès à davantage d'artistes et d'expériences culturelles du Nouveau-Brunswick.

Mesures stratégiques

Le gouvernement a prévu une série de mesures afin que les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises puissent participer pleinement au dynamisme culturel de leurs collectivités :

- Collaborer avec les municipalités et les collectivités à l'élaboration de stratégies culturelles à l'échelle locale.
- Déterminer un cadre et des seuils de référence quantitatifs et qualitatifs visant à mesurer la participation culturelle des collectivités afin de cibler les investissements.

- Terminer l'inventaire des infrastructures culturelles et s'associer aux collectivités pour entreprendre la cartographie des actifs culturels.
- En collaboration avec les Premières Nations, assurer que leur patrimoine est préservé, développé, célébré et accessible à toute la population au moyen d'installations appropriées et durables au sein des communautés des Premières Nations et des institutions culturelles provinciales.
- En partenariat avec les Premières Nations, appuyer la rédaction et la publication de documents qui contiennent les récits des Premières Nations du Nouveau-Brunswick.
- Traduire, adapter et diffuser *La valise culturelle municipale*⁸ afin d'offrir cette ressource aux dirigeants et aux décideurs culturels communautaires et municipaux.
- Dans le cadre des programmes existants, cerner les occasions d'améliorer l'accès et de réduire les obstacles à la participation.
- Reconnaître et faciliter le travail des principales institutions culturelles et des organismes du Nouveau-Brunswick dont les mandats sont d'envergure provinciale.
- Reconnaître et soutenir un éventail d'organismes, les regroupements créatifs et les réseaux provinciaux afin de répondre aux besoins culturels aux niveaux local et régional.
- Promouvoir les réseaux existants de diffusion des artistes du Nouveau-Brunswick et de leurs œuvres, et identifier de nouvelles opportunités à cet égard.
- Reconnaître et rehausser le rôle essentiel des musées, des sociétés d'histoire, des bibliothèques et des archives communautaires dans l'aménagement culturel du territoire.
- Recourir à la technologie afin d'accroître la sensibilisation et l'accès aux ressources culturelles du Nouveau-Brunswick.
- Améliorer l'accès en ligne aux ressources culturelles du Nouveau-Brunswick.

But 1.2 Identité et fierté de nos racines

Nous allons renforcer nos identités néo-brunswickoises grâce à l'apport des arts, du patrimoine et de la culture.

Objectifs

- Les apports patrimoniaux et les pratiques culturelles des Premières Nations sont de plus en plus compris, reconnus et appréciés par la population.
- Les membres des deux communautés de langue officielle partagent leurs expériences culturelles.
- Les diverses communautés célèbrent leurs cultures et partagent celles-ci et leurs savoirs.
- Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises ont une connaissance, une compréhension et une appréciation étoffées de leurs histoires respectives.
- Les aspects tangibles et intangibles de notre environnement patrimonial sont reconnus, préservés et améliorés, et sont sources de fierté.
- Les institutions culturelles provinciales sont renforcées et favorisent l'identité commune des citoyens et des citoyennes du Nouveau-Brunswick.
- L'art public et l'excellence en architecture et en design suscitent l'enthousiasme, la mobilisation et une vision inspirante dans les collectivités.
- Les citoyens et les citoyennes sont informés des politiques et des plans culturels de leurs collectivités, et y prennent part.

Mesures stratégiques

Le gouvernement a prévu une série de mesures afin de promouvoir un sentiment d'identité partagée et de fierté envers nos racines en tant que Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises :

- Rechercher les conseils et l'apport des Premières Nations au moyen de partenariats quant aux meilleures façons de partager et de diffuser les expériences et les biens culturels des Premières Nations.
- Accroître la sensibilisation envers l'histoire et le patrimoine du Nouveau-Brunswick et encourager la production d'un inventaire des contes et des récits historiques, oraux et écrits.
- Développer des occasions d'échanges culturels entre des groupes culturels, linguistiques et démographiques différents.

8 Élaborée par l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et l'Association acadienne des artistes professionnel.les du Nouveau-Brunswick, cette trousse vise à appuyer les municipalités et leurs partenaires dans la mise en œuvre de stratégies d'aménagement culturel du territoire par l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine. Elle contient un glossaire sur les arts et la culture et une documentation électronique.

- Inciter le secteur du patrimoine à identifier un mécanisme pour conseiller le gouvernement et exposer les défis liés au patrimoine bâti.
- Établir une politique de un pour cent en faveur de l'art public dans les projets de construction et de développement provinciaux, ou à participation provinciale.
- Inciter les municipalités à se doter d'une politique de un pour cent en faveur de l'art public dans les projets de construction et de développement municipaux.
- Commémorer et célébrer les événements historiques importants, notamment en prévision du 150^e anniversaire de la Confédération en 2017.
- Reconnaître la contribution de l'immigration au Nouveau-Brunswick par l'entremise des sites tels que l'île Partridge et par des activités attrayantes et accessibles dans divers lieux à travers la province.
- Améliorer l'accès en ligne aux ressources culturelles du Nouveau-Brunswick.
- Répondre aux besoins, en matière de financement, d'infrastructures et de rénovation des principales institutions culturelles de la province.
- En partenariat avec les Premières Nations, les organismes culturels et les ministères, élaborer une initiative interactive qui intègre des thèmes tels que l'histoire, le patrimoine, les arts, la géographie, la culture populaire, la citoyenneté et les accomplissements remarquables des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises.

But 1.3 Éducation et apprentissage

Le rôle important des arts, de la culture et du patrimoine en éducation est reconnu et renforcé de la petite enfance au postsecondaire et par l'apprentissage continu.

Objectifs

- Une mise en œuvre constante d'activités éducatives artistiques, culturelles et patrimoniales est assurée au niveau préscolaire.
- Des lieux et des environnements d'apprentissage culturel inspirants sont mis en place à l'intention des jeunes à l'échelle de la province.
- Des initiatives en matière d'éducation artistique et culturelle aux objectifs captivants et diversifiés sont mises en œuvre dans les systèmes scolaires de la maternelle à la 12^e année.
- Les liens et les partenariats entre, d'une part, les établissements d'enseignement, et d'autre part les institutions et les professionnels et professionnelles des arts et du patrimoine, sont actifs et vigoureux.
- Les occasions d'éducation artistique et culturelle à l'extérieur des écoles sont largement accessibles aux jeunes du Nouveau-Brunswick.
- Les occasions d'apprentissage culturel sont plus nombreuses dans les établissements d'enseignement postsecondaire et grâce à des programmes d'apprentissage tout au long de la vie.⁹
- Le rôle des bibliothèques et des archives dans les programmes culturels est appuyé et accru.
- Une insistance particulière est accordée, en éducation et dans l'apprentissage continu, à la connaissance de l'histoire et du patrimoine de la province, ainsi qu'aux aspects de la citoyenneté.

Mesures stratégiques

Le gouvernement a prévu une série de mesures afin de promouvoir l'éducation artistique et culturelle du niveau préscolaire à l'enseignement postsecondaire, ainsi que dans le cadre de l'apprentissage continu :

- Consacrer les ressources nécessaires à l'éducation artistique et culturelle, à l'apprentissage par les arts et aux activités culturelles.
- Recourir à des stratégies fondées sur les médias numériques afin d'accroître les occasions d'apprentissage culturel et l'accès aux ressources culturelles.
- Revoir et améliorer la stratégie et la mise en œuvre des programmes d'activités culturelles pour la petite enfance.
- Encourager et appuyer les échanges entre les écoles et les milieux culturels au moyen de sorties artistiques et patrimoniales et par la présence d'artistes et de professionnels et professionnelles du patrimoine dans les écoles.
- Mettre en œuvre la Politique d'aménagement linguistique et culturel dans le système éducatif acadien et francophone.
- Susciter un dialogue provincial à propos de l'éducation artistique et culturelle dans le système éducatif anglophone de la maternelle à la 12^e année avec des artistes, des professionnels et des professionnelles du secteur culturel et des intervenants et des intervenantes communautaires afin d'énoncer des recommandations en faveur d'une intégration et d'un développement accrus des arts, du patrimoine et de la culture en éducation.

⁹ La formation et les programmes postsecondaires en arts et patrimoine sont traités aux buts 2.1 et 2.3.

- Accroître la présence des apports culturels des Premières Nations dans les programmes d'études.
- Favoriser un échange d'expertise et un partage des pratiques exemplaires dans l'intégration d'agents et d'agentes de développement culturel communautaire dans les écoles et au niveau des districts scolaires.
- Élaborer des mécanismes de soutien pour les programmes tels que Une école - un artiste, GénieArts, La Grande visite II, les Fêtes du patrimoine et la Semaine provinciale de la fierté française, et en assurer l'impact tout au long de l'année scolaire.
- Poursuivre la mise en œuvre de la Politique du livre du Nouveau-Brunswick, notamment en ce qui a trait à la diffusion des ouvrages par des auteurs et auteures de la province dans les bibliothèques, et à leur inscription aux programmes d'études.
- Inclure des référents culturels, et accroître l'importance de l'histoire et du patrimoine du Nouveau-Brunswick, de la pensée critique et de la participation à la vie citoyenne, dans les programmes d'études et dans les écoles.
- Continuer à reconnaître et à favoriser les programmes d'apprentissage continu en culture grâce à des partenariats avec les communautés et les institutions postsecondaires.
- Établir une politique de un pour cent en faveur de l'art public dans les projets de construction et de développement provinciaux ou à participation provinciale.
- Favoriser des conceptions et des rénovations modernes et de qualité dans les projets de construction d'écoles et d'établissements d'enseignement postsecondaire.
- Mettre en valeur le programme des Fêtes du patrimoine dans les systèmes éducatifs acadien et francophone, et anglophone.

But 1.4 Développement social et mieux-être

Les activités culturelles joueront un rôle essentiel dans les stratégies liées à la littératie, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions des communautés à risque, ainsi qu'au mieux-être physique et psychologique et au développement social des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises de tout âge.

Objectifs

- Le rôle et l'impact de la participation culturelle dans la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme et la situation des groupes à risque, ainsi que dans les programmes de mieux-être pour tout âge, sont compris, reconnus et valorisés.
- Le Nouveau-Brunswick est un chef de file en matière de programmes culturels favorisant le mieux-être et abordant les problèmes sociaux.
- La valeur des partenariats entre les organismes artistiques et patrimoniaux, et les initiatives en matière de mieux-être et de développement social sont reconnues et accrues.

Mesures stratégiques

Le gouvernement a prévu une série de mesures afin d'accroître le rôle de la culture dans le développement social et le mieux-être des citoyens et des citoyennes du Nouveau-Brunswick :

- Repérer les programmes et les mécanismes de financement au Nouveau-Brunswick qui abordent les problèmes de développement social (par exemple la pauvreté, l'alphabétisation, l'itinérance, les groupes à risque) au moyen de programmes culturels.
- Convoquer une table ronde provinciale regroupant des organismes culturels, de santé, de mieux-être et de développement social, les Premières Nations et d'autres organismes et groupes communautaires afin de discuter du rôle de la culture comme outil de changement pour les groupes à risque, et en matière de promotion de l'alphabétisation, de la santé et du mieux-être, et recommander des initiatives de collaboration précises.
- Reconnaître et partager les pratiques exemplaires de développement social au moyen d'initiatives culturelles et élaborer des initiatives de formation en développement culturel et social.



Deuxième orientation : Artistes, organismes artistiques, professionnels et professionnelles du secteur culturel

... les artistes ont besoin d'un environnement respectueux de la liberté d'expression et ouvert aux nouvelles formes de création et d'expression. Ces créateurs et créatrices doivent avoir accès à des conditions et à des infrastructures qui favorisent la croissance, notamment des organismes culturels stables, soucieux de former des publics avertis et éclairés. Les artistes doivent également pouvoir compter sur des associations professionnelles solides pour défendre leurs intérêts ainsi que sur des industries et entreprises culturelles florissantes pour promouvoir et diffuser leurs œuvres.

— Politique culturelle du Nouveau-Brunswick, 2002, p.13

Les artistes

Les œuvres des artistes et des créateurs nous émeuvent, nous motivent, stimulent notre imagination et influencent nos pensées. Les artistes et concepteurs professionnels sont tous essentiels à l'économie créative alors que leurs œuvres chevauchent de nombreuses disciplines et enrichissent plusieurs aspects de nos vies et de notre environnement. La liberté d'expression, l'intégrité de l'expression artistique et l'autonomie de l'artiste sont des valeurs fondamentales dans une société démocratique. Le gouvernement partage ces valeurs; il reconnaît le besoin d'appuyer les artistes, et le secteur professionnel de la création qui aide au développement des artistes, les soutient et contribue à la production ou à la présentation de leurs œuvres. Comme partie prenante de cet écosystème, le gouvernement favorise l'excellence dans les arts en fournissant du financement aux artistes professionnels, au moyen d'un système d'évaluation par les pairs assuré par le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, une agence autonome.

De nombreux gouvernements au Canada ont élaboré des lois et des politiques visant à améliorer le statut économique et social de l'artiste professionnel. Des mesures ont été adoptées telles que des incitatifs fiscaux, la protection des droits d'auteur, ainsi que des mesures liées à la santé, à la sécurité et aux conditions sociales. Ces diverses initiatives reconnaissent l'importance des artistes dans la société, favorisent l'expression créatrice et assurent un traitement équitable des artistes qui tient compte de leur mode de travail atypique¹⁰.

¹⁰ Exemples : les artistes se consacrent à leur art pendant de nombreuses années avant de devenir professionnels; un temps de préparation considérable est nécessaire pour la formation, la recherche, les répétitions, l'étude ou la création d'un produit fini; les artistes peuvent travailler pour plusieurs clients à la fois ou pour aucun, ou ils peuvent longtemps ne rien vendre, puis vendre des quantités imposantes en peu de temps; souvent ils s'entraînent, répètent ou procèdent à des recherches même pendant qu'ils travaillent, que ce soit comme artiste ou autrement; leur revenu est souvent complété par des apports provenant de travail autre que dans leur domaine de compétence professionnelle et ils reçoivent souvent des revenus de travaux complétés sur la base de droits d'auteur ou de contrats, ou ils reçoivent ces revenus longtemps après que le travail a été complété. Garry Neil, *La condition de l'artiste au Canada*, s.l., Neil Craig Associates, 2010, rapport réalisé pour la Conférence canadienne des arts.

Les artistes du Nouveau-Brunswick doivent être rassurés quant à leur liberté d'expression et bénéficier de conditions économiques et sociales équitables pour accomplir leur travail. Les artistes du Nouveau-Brunswick ont également besoin d'un accès à l'éducation, au développement professionnel et à de la formation continue dans leur domaine respectif.

Organismes artistiques

Les organismes artistiques sont essentiels à la création, à la production, à la diffusion et à la promotion des œuvres d'art, des événements culturels, des festivals et des produits culturels. Les organismes artistiques de production et de diffusion emploient, engagent ou offrent des services aux artistes tels que des acteurs, des réalisateurs, des concepteurs, des écrivains, des musiciens, des danseurs, des artistes en arts visuels, des cinéastes, des animateurs et des chorégraphes. Les professionnels et professionnelles qui travaillent pour les organismes artistiques sont souvent les chefs de file de leurs communautés, que ce soit dans le domaine de la musique, des arts, de la danse, du théâtre ou de la création littéraire dans les écoles, les établissements postsecondaires et les studios privés.

Des associations professionnelles représentant soit des artistes soit des professionnels et des professionnelles oeuvrant dans les industries culturelles, et des organismes de services aux arts défendent le secteur, travaillent à le renforcer, en font la promotion et lui offrent des services.

Unique en son genre au Canada, la population du Nouveau-Brunswick est répartie sur un grand territoire diversifié, constitué de centres urbains et de plus petites collectivités. Aujourd'hui, près du tiers de la population néo-brunswickoise réside dans des territoires non incorporés. Cette situation pose des défis uniques tout en créant d'innombrables possibilités. Un organisme culturel se doit d'effectuer des tournées au Nouveau-Brunswick ou de distribuer ses produits et ses expériences dans l'ensemble de la province et de fournir des services dans de nombreux secteurs à l'extérieur de son port d'attache. Les collectivités du Nouveau-Brunswick ont donc l'occasion et la responsabilité commune d'appuyer ensemble les institutions et les ressources culturelles de la province de façon à ce que nous puissions tous en profiter.

De plus, des organismes et regroupements culturels régionaux répondent de manière stratégique aux besoins des collectivités rurales et urbaines. L'ensemble des produits et des expériences de nature culturelle que l'on retrouve à l'échelle locale et provinciale permet à tous les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick de contribuer à la culture et d'en profiter au quotidien.

Professionnels et professionnelles de la culture

La présence de travailleuses et de travailleurs culturels éduqués, formés, talentueux et compétents permet d'assurer des communautés vigoureuses et un secteur créatif prospère. Il est crucial qu'une variété de programmes, tant en formation initiale que continue, dans de nombreux domaines relatifs aux arts et au patrimoine, soient offerts par les institutions postsecondaires du Nouveau-Brunswick afin d'attirer, de former et de retenir la main d'oeuvre dans le secteur culturel.

Un rapport récent du Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) du Canada évoque la révolution numérique qui a bouleversé les façons dont les produits culturels sont créés, produits, commercialisés, distribués, conservés et interprétés. D'après ce rapport, la formation en médias numériques est essentielle dans tous les secteurs culturels. L'analyse des lacunes de la formation par le CRHSC réalisée au cours des cinq dernières années a également souligné le besoin de compétences en affaires et en gestion dans le secteur culturel.

Le secteur culturel comprend 1,8 % des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick, soit un taux moindre que la moyenne nationale de 3,1 %, ce qui laisse certainement place à l'amélioration.¹¹ Un nombre important de ces travailleurs sont des travailleurs autonomes ou des employés d'entreprises ou d'organismes culturels. Les organismes culturels sont souvent des incubateurs de capital humain et des pépinières de talents dans les domaines de la création, des compétences techniques et de la gestion des arts.

Chaque année, du travail en nature valant plusieurs millions de dollars est injecté dans l'économie provinciale par des bénévoles dévoués et des travailleuses et travailleurs non-rémunérés. La reconnaissance de l'apport économique et social des bénévoles et l'assurance de la relève de bénévoles qualifiés sont importantes pour préserver la force du secteur.

11 La population active du secteur culturel canadien. Conseil des ressources humaines du secteur culturel (2004). http://www.culturalhrc.ca/research/G738_CHRC_AnnexA_intro_FR.pdf

But 2.1 L'artiste professionnel

Reconnaître et appuyer les précieuses contributions des artistes professionnels à la prospérité économique et sociale de la province. Accroître les occasions de formation pour les artistes, et étudier et améliorer les conditions de travail, ainsi que le statut économique et juridique de l'artiste.

Objectifs

- Le Nouveau-Brunswick est un endroit où la créativité, l'indépendance artistique, l'excellence, l'intégrité professionnelle et la liberté d'expression sont valorisées.
- Les artistes du Nouveau-Brunswick bénéficient de conditions économiques et de conditions de travail avantageuses, ainsi que d'occasions de formation et de perfectionnement professionnel.
- Les artistes du Nouveau-Brunswick sont encouragés, éduqués, formés et appuyés afin qu'ils accèdent aux marchés local, régional, national et international.

Mesures stratégiques

Les actions stratégiques suivantes seront entreprises afin de reconnaître et d'appuyer les précieuses contributions des artistes professionnels à la prospérité économique et sociale de la province :

- Former un groupe de travail composé d'artistes, de professionnels du secteur artistique et de spécialistes de domaines apparentés afin d'étudier le statut économique et juridique des artistes professionnels au Nouveau-Brunswick et de présenter un rapport accompagné de recommandations.
- Préserver le principe d'évaluation par les pairs et appuyer les mécanismes de financement indépendants du gouvernement.
- Améliorer le caractère concurrentiel des artistes du Nouveau-Brunswick dans les processus de subventions au niveau provincial et à l'extérieur du Nouveau-Brunswick en mettant à leur disposition les outils appropriés.
- Favoriser les pratiques artistiques actuelles et novatrices ainsi que l'écriture critique.
- Promouvoir les réseaux existants de diffusion des artistes du Nouveau-Brunswick et de leurs œuvres, et identifier de nouvelles opportunités à cet égard.
- Fournir un appui stratégique à la création artistique, à l'accès au marché, à la diffusion et au développement professionnel pour les artistes du Nouveau-Brunswick.
- Encourager, soutenir et promouvoir des occasions de formation initiale et continue au niveau postsecondaire dans le domaine culturel.

But 2.2 Organismes artistiques

Renforcer les organismes artistiques du Nouveau-Brunswick afin d'encourager l'innovation et la création, la production et la présentation d'œuvres, ainsi que l'appui aux activités créatrices.

Objectifs

- Les organismes artistiques sont renforcés pour encourager la production d'œuvres créatrices et fournir des activités culturelles à l'ensemble de la province.
- Des programmes et des services culturels sont offerts de façon appropriée, efficiente et efficace aux Néo-Brunswickois et aux Néo-Brunswickoises.

Mesures stratégiques

Les mesures stratégiques suivantes seront entreprises afin de renforcer les organismes artistiques et favoriser les activités créatrices ainsi que la production et la diffusion d'œuvres :

- Élaborer un plan à l'échelle provinciale afin d'améliorer les infrastructures culturelles servant à la création, à la production et à la diffusion du travail des artistes.
- Assurer que les modèles de financement favorisent l'innovation, l'excellence et les pratiques artistiques actuelles de façon appropriée pour les collectivités du Nouveau-Brunswick.
- Accroître stratégiquement l'appui au développement et au financement se rapportant à la création, à la production et à la diffusion artistiques, ainsi qu'à l'écriture critique.
- Encourager la mise en marché et la diffusion des produits culturels par l'entremise de la technologie.

But 2.3 Ressources humaines en culture

Développer et renforcer les ressources humaines dans les secteurs des arts et du patrimoine grâce à l'éducation, à la formation et au développement professionnel.

Objectifs

- Des occasions de formation et de perfectionnement pertinentes sont disponibles pour les professionnels du secteur des arts et du patrimoine.
- L'excellence en leadership culturel est appuyée afin d'optimiser le développement et la prestation de programmes et de services culturels.
- Le secteur culturel du Nouveau-Brunswick prospère grâce à l'apport de travailleurs et de travailleuses dynamiques.

- Les bénévoles sont reconnus, leur nombre s'accroît et ils s'épanouissent dans le secteur culturel.
- Le rôle des étudiants est reconnu et ceux-ci ont l'occasion de faire du bénévolat, d'accéder à des stages ou d'être formés dans le secteur culturel.
- Les artistes et autres professionnels du secteur culturel disposent d'occasions pour apprendre et développer leur expertise, et de temps pour créer de nouvelles œuvres.

Mesures stratégiques

Les mesures stratégiques suivantes seront entreprises afin de développer et de renforcer les ressources humaines grâce à l'éducation, à la formation et au développement professionnel au sein du secteur culturel :

- Mieux comprendre les tendances démographiques dans le secteur culturel afin d'identifier les secteurs de croissance et planifier la relève dans le secteur.
- Préciser les besoins de formation et de développement professionnel parmi les artistes et autres professionnels et professionnelles du secteur culturel.
- Favoriser et faciliter des partenariats ou des grappes culturelles parmi les professionnels et professionnelles du secteur, les établissements d'enseignement postsecondaire et les organismes culturels afin de répondre aux besoins de formation et de développement de la capacité des ressources humaines dans le secteur.
- Reconnaître l'excellence en leadership culturel.
- Promouvoir le secteur culturel en le présentant comme un choix de carrière intéressant.
- Explorer la possibilité d'incitatifs pour les bénévoles et la formation.



Troisième orientation : **Création, conservation et célébration de notre patrimoine**

Notre patrimoine culturel nous aide à prendre conscience de notre héritage et à mieux nous connaître : ce sont des éléments de fierté. Nos ressources culturelles, tant historiques que contemporaines, doivent être mises en valeur et préservées pour les générations actuelles et futures.

— Politique culturelle du Nouveau-Brunswick, 2002, p.15

Les histoires de ce lieu et des vies vécues ici au fil du temps sont essentielles à notre identité commune en tant que Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. Tout nous parle : nos récits et nos histoires orales, nos sites archéologiques et nos archives, nos lieux spirituels, nos artefacts et nos spécimens scientifiques, notre patrimoine bâti et notre architecture contemporaine, ainsi que les images reflétées par l'art, les films, la littérature et la musique. Ils sont révélateurs de notre identité collective et transmettent qui nous sommes au reste du monde. La conservation de notre patrimoine et la vigueur de nos institutions culturelles sont les gardiennes de cet héritage.

L'histoire du Nouveau-Brunswick mérite d'être reconnue, commémorée et célébrée. Par l'intermédiaire de nos institutions culturelles, de programmes gouvernementaux, de publications et d'activités communautaires, les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick affichent une fierté et une compréhension communes de leur histoire.

L'art public contribue à l'attrait, au caractère et à l'identité d'une collectivité; il fait souvent partie de projets d'aménagement urbain et de revitalisation des secteurs patrimoniaux. L'art public appuie les artistes, sensibilise la population au patrimoine, favorise la circulation piétonnière, attire les visiteurs et stimule l'économie locale. Il illustre l'appui envers les arts et encourage les investissements privés dans ce domaine. Inspirants, les bâtiments publics contemporains, les paysages et les œuvres d'art stimulent les sens et repoussent constamment les frontières de notre imaginaire.

L'innovation, les grandes réalisations architecturales, l'art public et la revitalisation du patrimoine architectural contribuent à la création de lieux riches et dynamiques qui font du Nouveau-Brunswick un endroit où il fait bon vivre, visiter, travailler, étudier, et y faire une différence.

But 3.1 Leadership en matière de ressources culturelles

Assurer le leadership et la saine administration des ressources patrimoniales et culturelles du Nouveau-Brunswick.

Objectifs

- Les ressources naturelles, architecturales et archéologiques, les paysages et les collections artistiques et patrimoniales du Nouveau-Brunswick sont valorisés, conservés, enrichis et partagés avec les générations actuelles et futures.
- Les récits qui ont façonné le Nouveau-Brunswick sont reconnus, préservés et partagés avec les générations actuelles et futures.
- Le gouvernement provincial agit comme chef de file en son rôle d'administrateur des ressources culturelles dont il est directement responsable.
- Les municipalités et les communautés disposent des outils dont elles ont besoin pour mettre en valeur le potentiel des ressources patrimoniales sur leur territoire.
- En collaboration avec les Premières Nations, le patrimoine de celles-ci est préservé, développé, célébré et accessible à tous les Néo-Brunswickois et à toutes les Néo-Brunswickoises, au moyen d'installations appropriées et durables au sein des communautés des Premières Nations et des institutions culturelles provinciales.
- Les principales institutions culturelles de la province sont durables et peuvent compter sur des infrastructures et des opérations renforcées pour le bénéfice de toute la population.
- Les sociétés d'histoire, les musées communautaires, les institutions responsables des collections à valeur régionale significative et le Réseau des musées communautaires sont reconnus et soutenus pour le rôle qu'ils jouent dans le développement culturel, social et économique des collectivités.
- Les ressources culturelles du Nouveau-Brunswick jouent un rôle essentiel dans l'essor de l'économie créative.

Mesures stratégiques

Les mesures suivantes sont prévues pour faire preuve de leadership et assurer la gestion de l'infrastructure et des ressources patrimoniales du Nouveau-Brunswick :

- Élaborer et mettre en œuvre une approche fondée sur des valeurs pour protéger les édifices et les biens patrimoniaux qui appartiennent à la province.
- Revoir la *Loi sur la conservation du patrimoine* du Nouveau-Brunswick pour en mesurer l'efficacité

comme outil fondamental dans la conservation et la commémoration des ressources patrimoniales tangibles et intangibles.

- Renseigner la population et promouvoir auprès d'elle la valeur des ressources paléontologiques, archéologiques et patrimoniales bâties, ainsi que les exigences de la *Loi sur la conservation du patrimoine*.
- Assurer une utilisation optimale du Répertoire des lieux patrimoniaux du Nouveau-Brunswick pour consigner, conserver et diffuser l'information sur les lieux patrimoniaux de la province, et en faire un outil à l'usage des collectivités pour promouvoir l'importance de leurs ressources patrimoniales.
- Soutenir les efforts que déploient les municipalités, le secteur du patrimoine et les individus pour assurer l'adhésion aux *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, et promouvoir les pratiques exemplaires en découlant pour la conservation du patrimoine.
- Examiner et, s'il y a lieu, revoir les critères guidant les programmes provinciaux en place touchant les propriétés patrimoniales afin d'accroître l'admissibilité et la participation, en plus de cerner les lacunes et les débouchés dans le cadre d'un régime incitatif.
- Mettre en œuvre des ententes et des initiatives avec les Premières Nations et les organismes les représentant pour la gestion de leurs ressources patrimoniales présentant un intérêt culturel, afin de renforcer les efforts concertés de conservation et de reconnaissance.
- Identifier et combler les besoins des principales institutions culturelles de la province en matière de financement, de renforcement des infrastructures et de renouvellement des ressources.
- Établir et mettre en œuvre une politique et une approche de gestion commune à l'échelle gouvernementale en matière de collections culturelles.
- Passer en revue, dans une démarche globale, l'ensemble des collections et des récits que détiennent les principales institutions culturelles pour cerner les lacunes et se doter de stratégies pour les combler.
- Inciter le secteur du patrimoine à identifier un mécanisme pour conseiller le gouvernement et exposer les défis liés au patrimoine bâti.
- Maintenir et améliorer les programmes de financement destinés aux sociétés d'histoire, aux institutions d'importance régionale responsables de collections et aux musées communautaires, et les orienter de façon à répondre aux exigences de l'ère numérique et à renforcer le réseau des musées communautaires.

- Élaborer et mettre en œuvre une approche formelle et inclusive pour la commémoration et la célébration de faits historiques importants, notamment le 150^e anniversaire de la Confédération en 2017.
- Renforcer les processus visant à mesurer l'incidence des ressources patrimoniales, notamment dans le cadre d'études d'impact sur l'environnement et d'exercices de planification.
- Développer une stratégie pour faire face aux défis que pose la préservation du patrimoine architectural religieux de la province.
- Améliorer l'accès en ligne aux ressources culturelles du Nouveau-Brunswick.

But 3.2 Patrimoine naturel du Nouveau-Brunswick

Préserver, interpréter et promouvoir le patrimoine naturel du Nouveau-Brunswick.

Objectifs

- Les efforts de recherche et de protection axés sur des environnements uniques témoignent de la reconnaissance et de la compréhension de la valeur du patrimoine naturel du Nouveau-Brunswick.
- Les efforts de recherche, de conservation et de sensibilisation à l'égard des collections et des récits du patrimoine témoignent de la reconnaissance et de la compréhension de la valeur du patrimoine naturel du Nouveau-Brunswick.
- Les liens entre l'environnement naturel et le patrimoine humain sont reconnus et compris.

Mesures stratégiques

Les mesures stratégiques suivantes sont prévues pour assurer la reconnaissance, la compréhension et la préservation du patrimoine naturel du Nouveau-Brunswick :

- Documenter et reconnaître les routes de portage qu'empruntaient les Premières Nations et les voyageurs pour parcourir le Nouveau-Brunswick.
- Reconnaître les applications traditionnelles du patrimoine naturel du Nouveau-Brunswick pour favoriser le mieux-être mental et physique.
- Reconnaître la valeur publique des environnements protégés du Nouveau-Brunswick.
- Soutenir les activités de recherche, de documentation, de préservation, d'interprétation et de sensibilisation du public à l'égard du patrimoine naturel diversifié du Nouveau-Brunswick, à la fois dans les aires naturelles protégées et dans l'ensemble des régions de la province.

- Renforcer la mise en œuvre du volet paléontologique de la *Loi sur la conservation du patrimoine* pour en assurer la promotion et favoriser la conservation des ressources s'y rapportant.
- Reconnaître les lieux significatifs de la province en les désignant officiellement comme tels, en s'appuyant sur les récits qui ont enrichi les patrimoines humain et naturel qui y sont associés.
- Améliorer l'accès en ligne aux ressources culturelles du Nouveau-Brunswick.

But 3.3 Bâtir le patrimoine de l'avenir

Inspirer l'édification d'un environnement unique et contemporain au Nouveau-Brunswick.

Objectifs

- Les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises apprécient leur environnement bâti de qualité, en sont très fiers et y vouent un sentiment d'appartenance.
- L'art public est de plus en plus présent et visible dans l'ensemble des collectivités du Nouveau-Brunswick, témoignant des diverses influences culturelles.
- Des conditions optimales et des mécanismes sont créés pour encourager la conception et la construction de structures contemporaines novatrices au Nouveau-Brunswick.

Mesures stratégiques

Les mesures stratégiques suivantes sont prévues pour assurer l'édification d'un environnement unique et contemporain au Nouveau-Brunswick :

- Établir une politique de un pour cent en faveur de l'art public pour la mise en œuvre de projets de construction et de développement provinciaux ou à participation provinciale.
- Inciter les municipalités à se doter d'une politique de un pour cent en faveur de l'art public dans les projets de construction et de développement municipaux.
- Concevoir des approches pour accroître l'appréciation de l'excellence en design et en planification de l'environnement bâti, auprès du grand public et des décideurs.
- Encourager l'excellence dans le domaine du design contemporain, pour les bâtiments et les lieux publics des secteurs public et privé, en tenant compte des enjeux durables et des effets des changements climatiques.
- Encourager le développement de programmes d'études postsecondaires dans les domaines du design de l'environnement bâti et de l'urbanisme.



Quatrième orientation : La culture et l'économie

La culture contribue à définir le profil de notre province et enrichit notre qualité de vie, encourageant les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises à rester ici ou à y revenir, pour y vivre, apprendre, travailler et élever leur famille... elle est un facteur important pour séduire les nouveaux arrivants.

— Politique culturelle du Nouveau-Brunswick, 2002, p.16

Le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la créativité représente près de 30 % de la main-d'œuvre dans les pays développés, soit le double de ce qu'il était il y a vingt ans; il est dix fois supérieur à ce qu'il était au début du siècle dernier. En 2008, le Conference Board of Canada estimait l'empreinte économique totale du secteur culturel canadien à 85 milliards de dollars, soit 7,4 % du produit intérieur brut (PIB) réel avec plus de 1,1 million d'emplois liés à ce secteur.¹² Ceci vaut davantage que les secteurs de la foresterie et de l'automobile réunis. Les dépenses de consommation en biens culturels ont augmenté de 36 % au cours de la dernière décennie. Les investissements publics dans le secteur culturel engendrent clairement des retombées économiques directes et indirectes élevées.

¹² Conference Board of Canada. (2008). *Valoriser notre culture : Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada*. Forum international sur l'économie créative. Gatineau.

Au Nouveau-Brunswick, toutefois, la contribution directe du secteur culturel au PIB de la province est estimée à environ 2,5 % par an et le secteur emploie directement environ 1,8 % de la population active de la province. Ceci permet des possibilités de croissance.¹³

Le secteur fondé sur la créativité et le savoir au Canada est surtout composé d'entreprises de petite et moyenne envergure, situées souvent au cœur de collectivités dynamiques ou créant de tels noyaux. Les industries culturelles comme le cinéma, les médias numériques, l'édition, l'enregistrement musical et sonore, les métiers d'art, le design et l'architecture font partie intégrante de l'économie créative. Les artistes, les professionnels et professionnelles du secteur culturel et les créateurs et créatrices sont essentiels à la production du « quotient créatif », cette valeur ajoutée à un bien ou à un service

¹³ Econometric Research inc. pour le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, gouvernement du Nouveau-Brunswick. *The Economic Value of Cultural Industries Including Film in New Brunswick: A Comparative Analysis*. Mimeo, juillet 2009, p. 3

qui le distingue de par sa qualité artistique, esthétique ou expressive.

Les artistes ainsi que les industries et les organismes culturels jouent un rôle important pour attirer de nouveaux résidents et stimuler les investissements dans une région. Une culture empreinte de créativité peut stimuler des activités à la fois dynamiques et rentables, altruistes et communautaires. Une société privée de créativité, d'innovation et d'activités fondées sur le savoir peut manquer de vitalité et de compétitivité, et afficher des rendements décevants à plusieurs niveaux.

Une culture empreinte de créativité peut engendrer, en plus de sa vigueur économique, un sentiment d'équité et de justice sociale, ce qui peut entraîner une réduction des dépenses relatives aux programmes en santé et en services sociaux. La culture contribue à une société érudite et moderne, capable d'atteindre son plein potentiel et même d'aller au-delà.

Les régions qui réussissent à attirer des travailleuses et travailleurs qualifiés et à promouvoir le tourisme culturel grandissent en fonction de leurs caractéristiques uniques et authentiques. Celles-ci peuvent comprendre leurs ressources physiques, artistiques et culturelles ainsi que le développement d'une image de marque ou d'une identité attrayante. Les collectivités créatives pourront attirer et conserver une main-d'œuvre éduquée, diversifiée et multigénérationnelle. Le Nouveau-Brunswick doit préparer le terrain pour être un lieu accueillant pour la nouvelle génération de penseurs et de gens d'action, doués et créatifs.

But 4.1 Le secteur de l'économie créative au Nouveau-Brunswick

La province rassemblera des esprits créatifs provenant des secteurs de l'éducation, des affaires, des soins de santé, de la technologie, du patrimoine et des arts afin de galvaniser le secteur de l'économie créative et transformer le paysage créatif du Nouveau-Brunswick. Ensemble, nous allons élaborer, appuyer et renforcer des initiatives afin de promouvoir des synergies et des occasions de croissance.

Objectifs

- Les avantages économiques et sociaux directs et indirects du secteur créatif au Nouveau-Brunswick sont clairement documentés et compris par les décideurs.

- Les industries culturelles, telles que l'édition, les médias numériques, le cinéma, et l'enregistrement musical et sonore, représentent un secteur vigoureux dans l'économie de la province et sont concurrentielles au-delà de ses frontières.
- Le Nouveau-Brunswick dispose d'une stratégie pour favoriser le développement de produits et pour encourager les occasions de collaborations intersectorielles.
- L'éducation postsecondaire prépare adéquatement les diplômés à faire carrière dans l'économie créative.
- Les produits culturels du Nouveau-Brunswick stimulent l'activité économique, attirent les visiteurs et les investissements dans la province, et sont exportés à l'échelle nationale et internationale.
- Le tourisme culturel contribue de façon importante à l'économie du Nouveau-Brunswick.

Mesures stratégiques

Le gouvernement a prévu une série de mesures afin d'élaborer, d'appuyer et de renforcer les initiatives visant à promouvoir le secteur culturel et l'économie créative :

- Appuyer de façon stratégique le développement des industries culturelles.
- Solliciter les conseils d'experts sur le développement des publics et des marchés, les tournées et l'exportation.
- Miser sur l'excellence et les pratiques exemplaires des artistes professionnels, des institutions culturelles, des organismes, ainsi que des entreprises créatives du Nouveau-Brunswick.
- Réunir un comité d'experts afin d'élaborer une approche visant à accroître la participation du Nouveau-Brunswick à l'économie créative et dont le mandat consisterait à :
 - comprendre les répercussions économiques directes et indirectes du secteur créatif et repérer les carences et les occasions propres au secteur;
 - élaborer un plan d'action et mettre en œuvre une stratégie économique relative à l'économie créative en partenariat avec les Premières Nations, le secteur privé, les établissements d'enseignement postsecondaire, les organismes culturels et le gouvernement.
- Élaborer des initiatives de formation liées aux compétences en affaires, au développement des marchés et aux demandes de subvention.

- Élaborer un programme afin d'appuyer la mise en marché et la vente d'expériences et de produits culturels par l'entremise de la technologie.
- Favoriser et faciliter des partenariats ou des réseaux culturels parmi les professionnels et professionnelles du secteur, les établissements d'enseignement postsecondaire et les organismes culturels afin de répondre aux besoins de formation et de développement de la capacité des ressources humaines dans le secteur.
- Promouvoir le secteur culturel en le présentant comme un choix de carrière intéressant pour les jeunes.

But 4.2 Développement économique communautaire grâce à la culture

Revitaliser les communautés par l'entremise de l'identité, des ressources, de l'infrastructure et des expériences culturelles.

Objectifs

- L'identité, la culture et la couleur locale jouent un rôle clé propre à attirer les investissements et à stimuler la croissance dans les communautés du Nouveau-Brunswick.
- Les infrastructures et les ressources culturelles sont renforcées dans les communautés, et des produits culturels qui se démarquent par leur excellence sont créés.
- Les stratégies de tourisme culturel sont renforcées par la mise en valeur des actifs culturels communautaires.

Mesures stratégiques

Le gouvernement a prévu une série de mesures afin de permettre la revitalisation des collectivités grâce à une identité, des ressources, une infrastructure et des expériences culturelles rehaussées.

- Terminer l'inventaire des infrastructures culturelles au moyen d'une base de données et s'associer aux collectivités afin d'entreprendre la cartographie des actifs culturels.
- Établir un cadre et des seuils de référence afin de mesurer la participation culturelle communautaire pour cibler les investissements.
- Améliorer l'accès en ligne aux ressources culturelles du Nouveau-Brunswick.

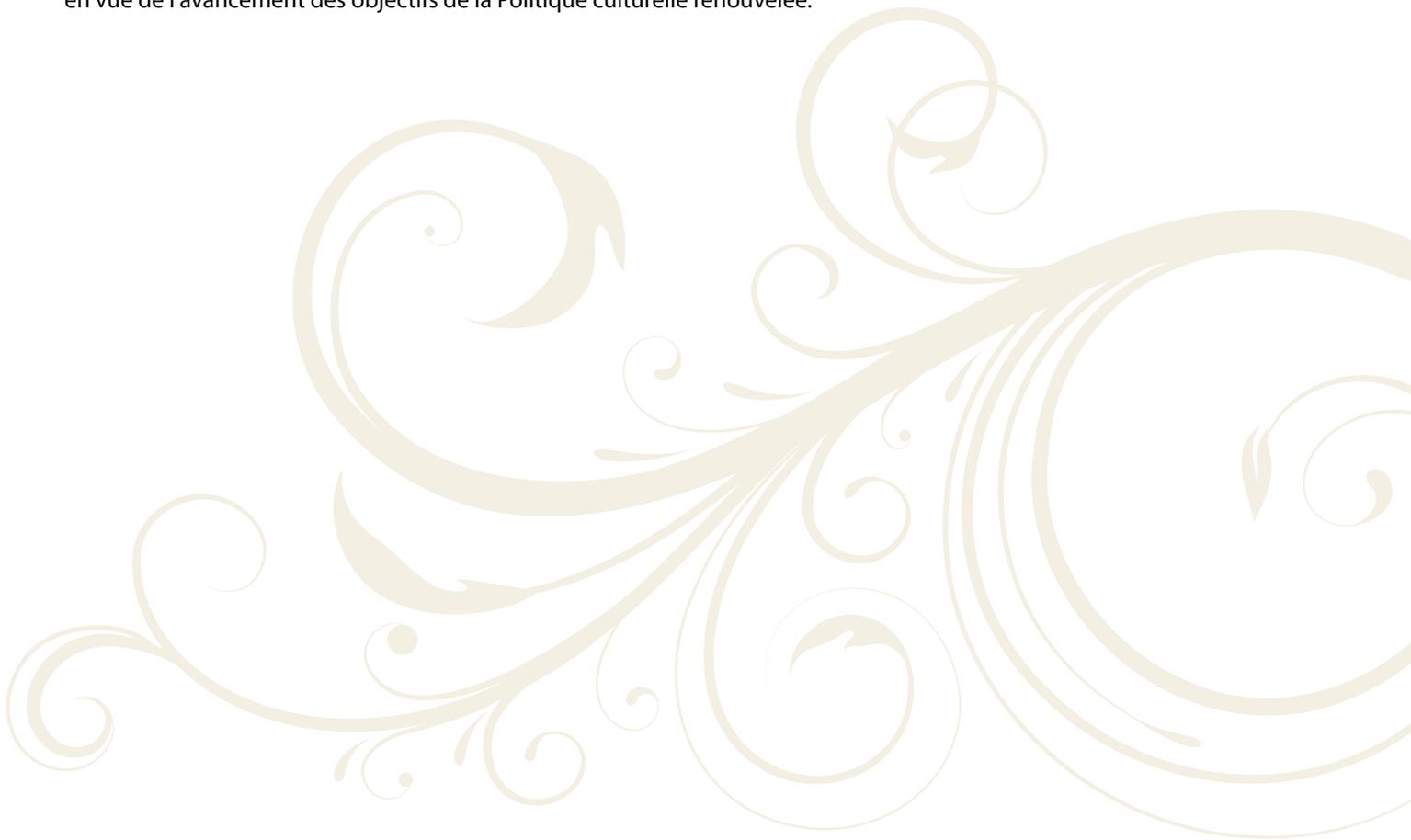
- Valoriser la culture dans la trousse de promotion et dans la stratégie d'exportation du Nouveau-Brunswick auprès des investisseurs.
- Valoriser la culture dans les stratégies du Nouveau-Brunswick visant à attirer et à retenir les nouveaux arrivants.
- Collaborer avec l'industrie touristique afin d'améliorer et de mettre davantage en valeur les occasions de tourisme culturel.
- Collaborer avec les Premières Nations, les municipalités et les collectivités dans l'élaboration de stratégies d'aménagement culturel du territoire.
- Améliorer les appuis et les incitatifs aux collectivités pour qu'elles puissent renforcer ou développer leurs actifs artistiques et patrimoniaux.
- Explorer les occasions d'accroître les revenus tirés du tourisme culturel.

Mise en œuvre, encadrement et évaluation de la Politique culturelle renouvelée

Un avenir empreint de créativité est à la fois enracinée dans l'histoire et tournée vers l'avenir. Elle respecte les contributions du passé et envisage un avenir dynamique et contemporain pour le Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de cette Politique culturelle renouvelée, le gouvernement assume la responsabilité de conclure des partenariats avec les Premières Nations, les communautés de langue officielle, les intervenants et le secteur privé afin d'enrichir la vie des citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick par l'entremise de la culture.

Un plan de mise en œuvre détaillé engagera la participation des ministères clés en vue d'atteindre les objectifs de la politique et en assurer le succès. Le plan de mise en œuvre établira un échéancier des mesures à prendre pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique. Ces mesures s'articuleront autour de priorités à court, à moyen et à long terme. Le plan ciblera aussi l'attribution des ressources et déterminera les secteurs de responsabilité au sein du gouvernement.

Le gouvernement fournira un encadrement par l'entremise du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture afin d'assurer un suivi et de maintenir la dynamique tout au long de la période de mise en œuvre de la politique qui s'étalera sur cinq ans. Un cadre de responsabilité établira des mesures d'évaluation de la réussite des objectifs de la politique. Tous les intervenants et les ministères concernés doivent s'activer et s'investir en vue de l'avancement des objectifs de la Politique culturelle renouvelée.





Partie 2 Résumé des opinions exprimées lors des consultations publiques

Dans le cadre du processus de renouvellement, la population néo-brunswickoise a été consultée de différentes façons. Un groupe de travail sur la politique culturelle a été créé, composé de personnes provenant de toutes les régions de la province et ayant une expérience et des connaissances approfondies relatives au patrimoine, aux arts, à l'éducation et à la formation, au développement culturel communautaire et aux industries culturelles. Ce groupe s'est réuni plusieurs fois au cours de la période de renouvellement et a fourni des conseils et des avis quant aux priorités en matière de renouvellement de la politique culturelle et aux enjeux clés.

Les membres de la société civile ont également été invités à apporter leurs suggestions en personne à l'une des huit réunions publiques tenues en septembre et octobre 2012 dans huit endroits de la province. Le public a également été invité à partager ses opinions au moyen d'un portail en ligne ou à fournir une présentation par courriel. Un total de 370 personnes ont assisté aux consultations publiques, 70 exposés ont été entendus et 78 mémoires et présentations électroniques ont été reçus et affichés en ligne.

Les Premières Nations Mi'gmaq et Wolastoqiyik ont fourni un apport majeur, notamment en soumettant des présentations écrites élaborées sur la base de séances de discussions ayant eu lieu avec divers membres de leurs communautés. Le processus de renouvellement de la politique culturelle tient également compte des nombreuses recommandations de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*, le vaste projet sociétal porté par l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB), élaboré entre 2006 et 2009 et adopté en 2009.

Rétroaction globale

Ce qu'on nous a dit

- Une culture vivante crée un sentiment d'appartenance et d'identité, et contribue aux valeurs fondamentales d'une société.
- Les dépenses en matière de culture doivent être considérées comme un investissement. Les ressources investies dans la culture renforcent l'économie locale, créent un capital social et des collectivités vigoureuses, attirent les investissements et créent des emplois, en plus de générer des revenus en taxes et en impôts, et de réduire les dépenses liées aux programmes sociaux.
- Les cultures, les savoirs et les langues des Premières Nations sont essentiels, pour la province, à une identité et à un développement culturel qui soient complets et inclusifs.
- Le Nouveau-Brunswick a une identité bilingue distincte qui se doit d'être reconnue et célébrée.
- La culture transcende aussi la langue et englobe les traditions des diverses cultures fondatrices et des nouveaux arrivants dans la province.
- Le gouvernement doit mettre l'accent sur une culture d'excellence et sur l'appui aux institutions et aux organismes culturels réputés d'envergure nationale et internationale.
- Les technologies doivent servir à sensibiliser à la culture, ainsi qu'à la prestation de services culturels.
- Les ressources destinées à la culture doivent être réparties équitablement entre les régions de la province.
- Certains programmes peuvent être offerts par l'intermédiaire de partenariats public-privé.
- Les conseils et les apports des milieux culturels doivent être reçus par l'intermédiaire d'un processus officiel.
- Un plan d'action suivi d'un plan de mise en œuvre comportant des résultats mesurables aidera la province à évaluer à intervalles réguliers les progrès accomplis par sa politique culturelle.
- La politique a besoin de soutien et de collaboration interministériels.

Première orientation : La culture au quotidien

Ce qu'on nous a dit

- L'accès à la culture façonne notre identité collective et favorise le recrutement et la rétention de population. Pour les « Néo-Brunswickois par choix », l'activité culturelle permet bien souvent d'établir des racines dans la communauté.
- Les paysages de rue et les espaces publics contemporains et historiques jouent un rôle en créant un sentiment d'appartenance.
- Connaître leur histoire permet aux enfants de développer une identité stable.
- Les personnes qui résident dans des zones isolées ont besoin d'avoir plus d'accès aux artistes et à des outils permettant d'apprécier et de promouvoir les artistes et les activités culturelles dans leurs régions.
- La culture doit être intégrée très tôt, soit dans les programmes préscolaires, et se poursuivre par l'apprentissage tout au long de la vie, pour développer un sentiment d'identité, d'appartenance à la communauté et de confiance en soi, pour stimuler les compétences et contribuer au bien-être et à l'enrichissement personnel.
- Un plan d'éducation cohérent à l'échelle de la province doit offrir un accès égal à la culture dans les écoles des districts anglophones et francophones.
- Les artistes jouent un rôle clé dans la définition de notre culture et ils brossent un portrait contemporain de ce que nous sommes.
- La culture est une partie importante du bien-être et de l'apprentissage, et joue un rôle dans le ressourcement et le développement social.
- Le Nouveau-Brunswick est un leader dans les programmes culturels qui favorisent l'alphabétisation et abordent la pauvreté, l'intimidation, la jeunesse à risque, l'absentéisme au niveau du secondaire, l'isolement et d'autres questions sociales. Nous devons en tirer profit.

La Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick recommande l'intégration des arts et de la culture aux collectivités par l'entremise de l'aménagement culturel du territoire. Ceci comprend plusieurs objectifs stratégiques :

- améliorer les pratiques de coopération et de gouvernance dans les arts et la culture aux niveaux provincial, régional et local;
- garantir un partage équitable des ressources financières et matérielles;

- augmenter les compétences des ressources humaines en aménagement culturel du territoire.

La Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick recommande également l'amélioration de l'enseignement des arts et de la culture dans le réseau scolaire au moyen de plusieurs objectifs stratégiques :

- améliorer l'enseignement des arts et de la culture dans le réseau scolaire;
- intégrer davantage les artistes et leurs œuvres dans les milieux éducatifs;
- renforcer les partenariats entre les écoles et la communauté dans le processus d'intégration des arts et de la culture en éducation.

Le document *Mi'gmaq and Wolastoqiyik First Nations Recommendations to the New Brunswick Cultural Policy Renewal Committee* comprennent de nombreuses recommandations cruciales, notamment :

- Article 31 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui souligne que :
 - « 1. Les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles ainsi que les manifestations de leurs sciences, techniques et cultures, y compris leurs ressources humaines et génétiques, leurs semences, leur pharmacopée, leur connaissance des propriétés de la faune et de la flore, leurs traditions orales, leur littérature, leur esthétique, leurs sports et leurs jeux traditionnels et leurs arts visuels et du spectacle. Ils ont également le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles. »
 - « 2. En concertation avec les peuples autochtones, les États prennent des mesures efficaces pour reconnaître ces droits et en protéger l'exercice. »
- « ... Nous devons enseigner à tous les enfants la vraie histoire de notre peuple des Premières Nations, de façon à ce qu'ils ne deviennent pas victimes des stéréotypes négatifs créés par d'autres, des stéréotypes qui appuient et justifient encore commodément la dépossession continue et la marginalisation de nos sociétés des Premières Nations... »
- « Nous voulons qu'il y ait une stratégie plus ciblée et efficace visant à promouvoir et à reconnaître nos artistes et artisans des Premières Nations au Nouveau-Brunswick. »

- « Nous félicitons également le Musée du Nouveau-Brunswick de nous faire participer à un effort afin d'élaborer un programme de sensibilisation et d'éducation publique qui vise à accroître les connaissances au sujet des peuples Mi'gmaq et des peuples Wolastoqiyik, ainsi que de notre culture. Ce programme vise également à célébrer l'histoire que nous partageons avec tous les gens du Nouveau-Brunswick dans la création et l'édification de cette province. »

Deuxième orientation : Artistes, organismes artistiques, professionnels et professionnelles du secteur culturel

Ce qu'on nous a dit

- Les institutions et les organismes artistiques doivent jouer un rôle primordial pour soutenir les artistes et fournir aux collectivités des expériences artistiques. Les principales institutions artistiques de la province ont le mandat de servir de nombreuses villes et collectivités.
- Les organismes provinciaux de service aux arts sont importants pour le secteur et doivent veiller à ce que les programmes soient ciblés, efficaces et sans redondances.
- Le principe d'évaluation par les pairs et les mécanismes de financement indépendants du gouvernement sont essentiels afin d'appuyer les artistes et les arts au Nouveau-Brunswick.
- La province doit veiller à ce que son soutien aux organismes culturels soit réparti de façon équitable dans les diverses régions de la province.
- Le Nouveau-Brunswick doit désigner ou réunir un groupe de travail afin d'explorer le statut économique et juridique de l'artiste et d'énoncer des recommandations à ce sujet.
- Le Nouveau-Brunswick doit explorer les besoins en formation qui correspondent à l'expansion de l'économie numérique, et tirer un meilleur parti de la technologie afin d'accroître l'accès et la sensibilisation au secteur culturel.
- La formation des artistes et des professionnels et professionnelles de la culture, le rôle des bénévoles et des étudiants et étudiantes, et la préparation de la relève sont des enjeux capitaux pour le développement des ressources humaines au sein du secteur.

- Les expériences et les produits culturels du Nouveau-Brunswick doivent être concurrentiels à l'échelle nationale, car leur accès aux marchés et leur diffusion sont essentiels au succès de nos artistes et de nos organismes culturels.

La Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick comprenait plusieurs recommandations sur le rôle de l'artiste et des organismes artistiques dans la société :

- reconnaître le statut professionnel de l'artiste et améliorer le statut socioéconomique des artistes;
- améliorer l'éducation dans toutes les disciplines artistiques et veiller à ce que des possibilités appropriées de formation continue soient offertes aux artistes;
- veiller à ce que les processus soient plus représentatifs, coopératifs, stratégiques et efficaces;
- renforcer et améliorer les infrastructures physiques pour la création, la production, la distribution et le marketing, et améliorer l'accès à ces infrastructures;
- renforcer et améliorer la capacité organisationnelle des organismes artistiques et culturels, des festivals et des événements, ainsi que des entreprises culturelles.

Troisième orientation : Création, conservation et célébration de notre patrimoine

Ce qu'on nous a dit

- Le Nouveau-Brunswick doit reconnaître et mettre en lumière ses principales institutions culturelles d'envergure nationale et internationale, car celles-ci sont capitales pour la gouverne de nos actifs culturels et pour une sensibilisation accrue à la culture dans toute la province.
- Le réseau des musées communautaires, créé en réponse à la Politique culturelle de 2002, a connu un grand succès dans sa mission consistant à mobiliser les musées communautaires à l'échelle de la province, et doit être préservé et amélioré afin de satisfaire aux besoins de l'ère numérique.
- Le Nouveau-Brunswick a besoin d'un organisme pour le conseiller à propos du patrimoine bâti dans la province.

- La province doit élaborer une politique d'art public selon laquelle un pour cent du budget des projets de construction d'édifices provinciaux, ou d'édifices dans lesquels la province est investie, est accordé à un élément artistique.
- Le Nouveau-Brunswick doit construire le patrimoine de l'avenir grâce à des conceptions novatrices, une architecture moderne de haute qualité et l'art public, ainsi que préserver et destiner à de nouveaux usages des édifices patrimoniaux.
- Alors que l'architecture du Nouveau-Brunswick se diversifie et se modernise, le Nouveau-Brunswick acquiert l'image d'une province empreinte d'une culture confiante et tournée vers l'avenir.
- Les édifices publics doivent être des endroits sains, inspirants et créatifs au service de la population néo-brunswickoise pour qu'elle puisse apprendre, se former, créer, se détendre et guérir.
- Le Nouveau-Brunswick connaît des problèmes importants et pressants d'infrastructures culturelles, surtout en ce qui concerne les installations, la gestion des collections et le financement des activités de ses musées et de ses galeries d'art publiques.

Le document *Mi'gmaq and Wolastoqiyik First Nations Recommendations to the New Brunswick Cultural Policy Renewal Committee* comprennent de nombreuses recommandations cruciales, notamment :

- ...Les langues autochtones sont en voie de disparition. ...C'est une question d'éducation et de culture. ...Nos jeunes veulent et doivent entendre et parler leur langue autochtone, et non seulement être capables de la lire et de l'écrire.

Quatrième orientation : La culture et l'économie créative

Ce qu'on nous a dit

- La culture contribue à une économie plus dynamique qui attire le monde des affaires, stimule l'entrepreneuriat et motive les jeunes à demeurer au Nouveau-Brunswick pour y faire carrière. Les activités culturelles aident également à rendre les petites collectivités plus durables.
- Nous avons besoin d'une définition plus vaste et plus générale du tourisme culturel. Le tourisme culturel doit s'étendre au-delà des aspects folkloriques de la culture pour comprendre les activités de la vie culturelle contemporaine au Nouveau-Brunswick.
- Les technologies et l'économie globale signifient que les régions isolées et peu peuplées peuvent générer des industries concurrentielles dans le cadre de l'économie créative, pourvu qu'elles aient accès à des outils et à des ressources.
- Des composantes esthétiques, originales et qui se distinguent ajoutent de la valeur aux produits et les rendent davantage concurrentiels.
- Les industries créatives et le secteur culturel doivent être un secteur d'intervention privilégié de la planification du développement économique au Nouveau-Brunswick : il nous faut non seulement des succès technologiques, mais aussi des succès esthétiques.
- Une visibilité et des exportations accrues des produits culturels du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'une insistance sur l'identité du Nouveau-Brunswick, notre culture et notre fierté envers nos racines, peuvent aider à attirer et à retenir de nouveaux citoyens, des visiteurs et des entreprises.
- Le Nouveau-Brunswick peut être synonyme de destination culturelle, à la fois pour les visiteurs et les sociétés commerciales qui veulent y faire affaire – où les gens peuvent jouir d'une qualité de vie épanouissante.
- Une stratégie de développement d'une économie créative pour le Nouveau-Brunswick doit insister sur la créativité, la conception esthétique et la formation.

Annexes

Annexe 1 : Définitions

Aménagement culturel du territoire

Approche qui fait du développement culturel un axe central autour duquel tous les secteurs d'une communauté se mobilisent pour élaborer et réaliser ensemble des stratégies d'intégration des arts, de la culture et du patrimoine sur leur territoire.

Art

Tout ce qui résulte d'un processus de création ou d'invention d'une idée originale à contenu esthétique. Aux fins de la présente politique, le mot « art » comprend les arts visuels, l'architecture, les arts littéraires, l'artisanat, la musique, le théâtre, la danse, le spectacle, les arts médiatiques et les arts interdisciplinaires. Une œuvre d'art est le produit de la transformation d'une idée originale grâce aux aptitudes, aux techniques et au savoir-faire de l'artiste.

Artiste professionnel

Toute personne qui pratique un art, qui souhaite en vivre, qui offre ses services moyennant rétribution à titre de créateur ou de créatrice, d'interprète, d'exécutant ou d'exécutante dans une ou plusieurs disciplines artistiques, qui possède une formation accréditée ou équivalente dans le domaine de la discipline, et qui est reconnue comme telle par ses pairs.

Association professionnelle d'artistes

Organisme sans but lucratif qui vise l'amélioration des conditions de vie professionnelle des artistes en favorisant directement les intérêts des artistes, des créateurs et créatrices, des organismes artistiques et des éléments du milieu artistique par des activités liées à l'élaboration de politiques, à la prestation de services professionnels, à la sensibilisation du public et à la défense des arts.

Association professionnelle du patrimoine

Organisme sans but lucratif qui appuie les personnes dont le travail est lié aux musées, aux lieux patrimoniaux, à l'archéologie, à la conservation du patrimoine et aux archives, au moyen d'activités touchant l'élaboration de politiques, le perfectionnement professionnel, l'établissement de normes, l'échange de renseignements et la défense du patrimoine.

Culture

Au sens large, la culture est tout ce qui renvoie au mode de vie d'un peuple, d'un groupe donné ou d'une civilisation. Cela peut comprendre, sans s'y limiter, la langue, les croyances, le patrimoine, les coutumes, les traditions et l'expression artistique. Aux fins de la présente politique culturelle, le mot « culture » comprend le patrimoine naturel et humain, les arts, les industries et les entreprises culturelles.

Entreprise culturelle

Entreprise privée et organisme commercial ou sans but lucratif qui s'occupent de la production, de la distribution, de la promotion, ou de la vente des produits culturels.

Entreprise ou organisme artistique professionnel

Organisme sans but lucratif qui se consacre à la création, à la production ou à la diffusion d'œuvres d'art sur une base professionnelle.

Industrie culturelle

Activité qui touche surtout à des produits dont la valeur économique est principalement dérivée de leur valeur culturelle. Dans le cadre de la présente politique, les industries culturelles désignent surtout les domaines comme, l'édition de livres et de périodiques, le cinéma et les nouveaux médias, la musique et l'enregistrement sonore, les arts du spectacle et les métiers d'art. De plus, la politique reconnaît que les arts, notamment les arts visuels, le théâtre, la musique, la danse et la littérature, ainsi que les organismes et les activités notamment les concerts, les spectacles, les festivals, les musées et les galeries d'art, le design, l'architecture, la presse électronique, l'animation et le jeu, sont intrinsèquement reliés au succès et à la vitalité des industries culturelles.

Infrastructure

Ressources qui donnent ou facilitent l'accès du public aux arts et au patrimoine, y compris l'accès pour les artistes et autres personnes dont le travail est relié à la création, à la production, à la diffusion et à la promotion des produits artistiques et culturels. Ces ressources comprennent :

- a) les installations artistiques, culturelles et patrimoniales et les équipements correspondants
- b) les structures organisationnelles
- c) les ressources humaines
- d) les structures de formation et d'éducation.

Institution d'importance régionale

Institution consacrée aux collections et dotée d'un mandat et des compétences nécessaires pour comprendre, acquérir, préserver et interpréter une composante significative du patrimoine culturel du Nouveau-Brunswick. Aux fins de la présente politique, cela inclut, sans s'y limiter, le Musée acadien de l'Université de Moncton, la Galerie d'art Louise-et-Reuben-Cohen, le Parc historique de Metepenagiag, Place Resurgo et la Galerie d'art Owens.

Organisme de développement culturel

Organisme sans but lucratif qui encourage le développement culturel dans la communauté en offrant des activités artistiques et culturelles qui font la promotion de jeunes artistes prometteurs, et appuie les membres du milieu culturel en sensibilisant le public aux arts et au patrimoine.

Patrimoine

Éléments concrets et abstraits de notre héritage naturel et culturel, de la préhistoire jusqu'à nos jours. Les éléments concrets comprennent les bâtiments et les structures, les sites archéologiques et les lieux historiques, les paysages culturels, les cimetières, les lieux sacrés, les monuments, les artefacts, les échantillons et les collections. Les éléments abstraits incluent les croyances, les idées, les coutumes, la toponymie, la langue, la religion, la tradition orale et autres aspects intangibles du patrimoine.

Principale institution culturelle

Institution qui appartient à la Province, ou qui a reçu un mandat provincial par voie législative. Les principales institutions culturelles possèdent et gèrent des collections de nature patrimoniale ou artistique qui sont significatives pour la province, et possèdent ou entretiennent des infrastructures pour en assurer la préservation, la conservation, l'exposition ou l'interprétation. Aux fins de la présente politique, cela inclut le Musée du Nouveau-Brunswick, la Galerie d'art Beaverbrook, le Village historique de Kings Landing, le Village Historique Acadien et les Archives provinciales du Nouveau-Brunswick.

Produit culturel

Résultat en nature ou en expérience d'efforts liés aux arts ou au patrimoine disponible pour la vente ou la consommation. Les produits culturels comprennent les festivals, les arts de la scène, les arts visuels, les métiers d'art, les musées, les lieux patrimoniaux, les sites Internet, les bibliothèques, ainsi que les produits dérivant des industries culturelles.

Professionnel et professionnelle du secteur culturel

Toute personne qui, par sa formation ou son expérience, est apte à faire un travail relié à la création, à la recherche, à la compréhension, à la gestion, à la diffusion ou à la promotion des arts et du patrimoine. Il peut s'agir de professionnels des arts et du patrimoine, de designers, d'architectes ou d'autres professionnels des secteurs de la culture et de la création.

Ressource culturelle

Composante tangible et intangible des arts et du patrimoine, ainsi que l'infrastructure et l'appui financier nécessaires pour créer, développer et maintenir cette composante.

Tourisme culturel

Toute activité ou expérience touristique visant à connaître d'autres gens, d'autres endroits, et d'autres cultures. Ce tourisme se caractérise par la visite de musées, de galeries d'art ou par des activités liées aux événements artistiques, aux festivals culturels, aux lieux patrimoniaux, au folklore, au patrimoine, à l'architecture, à la cuisine et aux coutumes locales.

Annexe 2 : Liens avec les politiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick

Grâce à une vaste consultation interministérielle, le gouvernement a fait en sorte que les valeurs, les objectifs et les mesures décrites dans *Un avenir empreint de créativité* correspondent directement ou indirectement aux politiques et aux engagements actuels de l'ensemble des ministères, notamment les suivants :

Politique d'aménagement linguistique et culturel du Nouveau-Brunswick

Depuis quelques années, la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick est amenée à vivre d'importants changements sociodémographiques. Ces derniers engendrent certains défis pour le système éducatif de langue française, entre autres celui d'une décroissance constante de ses effectifs scolaires. Le sentiment d'urgence est palpable au sein du système éducatif acadien et francophone. À cet effet, celui-ci s'est doté de la Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC) qui établit une vision et des orientations adaptées aux besoins de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

La PALC favorise le développement de la capacité des institutions éducatives, en alliance avec leurs partenaires en éducation, à réaliser la double mission de l'école acadienne et francophone, soit la réussite éducative et la construction identitaire de chaque élève. Par ailleurs, l'école de langue française est parfois le seul endroit où les élèves sont en contact avec la langue et la culture d'expression française. La présente politique veut donc appuyer les efforts du système éducatif en renforçant toutes les sphères de l'environnement culturel et en soutenant les écoles dans leur rôle de foyer d'épanouissement linguistique et culturel.

Politique du livre du Nouveau Brunswick

« Le gouvernement du Nouveau-Brunswick souhaite faire en sorte que la population de la province compte davantage de lecteurs actifs. Il reconnaît que le livre constitue une porte d'accès privilégiée à l'imaginaire [...] p. 3

Les livres nous transmettent des connaissances sur la société, la langue et l'histoire, et constituent de puissants vecteurs de notre identité et de notre culture. » p. 5

Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, 2014 – 2019

- **Occasions d'être**
« Mettre l'accent sur l'inclusion économique et sociale au lieu de la pauvreté monétaire. » p. 4
- **Occasions pour devenir**
« Faire progresser le concept des écoles communautaires, en mettant un accent particulier sur la littératie, la numératie, la dynamique de vie, l'apprentissage expérientiel, les métiers, les programmes d'enseignement coopératif et les activités parascolaires. » p. 6

Rebâtir le Nouveau-Brunswick : Stratégies d'innovation, avril 2012

Culture can play an important role in fostering creative thinking in order to:

« bâtir un écosystème centré sur l'innovation qui appuie l'accès aux idées, aux personnes et au capital. » p. 12

Vivre bien, être bien.

La Stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick 2009 – 2013

« Les niveaux de santé psychologique et de résilience des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises s'amélioreront par la satisfaction de leurs besoins d'autonomie, de rapprochement et de compétence. Pour répondre à ces besoins, il faut améliorer leur sentiment d'appartenance, que ce soit au travail, à l'école, dans la collectivité ou à la maison... » p. 12

Les enfants d'abord—

Positionnement de la petite enfance pour l'avenir, juin 2012

« Le Plan d'action présenté dans ce document reflète les priorités que le gouvernement se doit de respecter pour les jeunes enfants. Il est le point de départ d'un renouvellement continu des services conçus pour la petite enfance. Il assure et protège les éléments fondamentaux du caractère linguistique et culturel qui fait de notre province un endroit unique – un endroit spécial où il est agréable de vivre. » p. 17

Plan d'action touchant les personnes handicapées, mai 2012

Loisirs / Mieux-être

- *Accroître le nombre de personnes handicapées de tous les types et de tous les âges qui participent régulièrement à des activités saines de mieux-être et de loisirs.*
- *S'assurer que tous les programmes et les installations de loisirs publics font ce qu'il faut pour inclure les personnes handicapées.*

Soyez notre avenir : Stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick

- **Retenir les jeunes par la participation**
... créer des liens plus forts entre les jeunes, leur communauté et les employeurs comme moyen de les retenir et de susciter chez eux un sentiment d'appartenance [...] un plus grand sentiment de participation communautaire doit animer les citoyens de la province, en particulier les jeunes. Il est donc important que ces derniers aient l'occasion de participer à l'histoire, à la culture, à l'art et à la vie publique du Nouveau-Brunswick.
- **Promouvoir la diversité et le multiculturalisme (p.5)**
- **L'importance du profil linguistique du Nouveau-Brunswick**
« Un des aspects qui font que le Nouveau-Brunswick est un endroit si exceptionnel est son bilinguisme et la richesse culturelle qu'il apporte à nos villes et villages, notre histoire, notre art et notre musique, voire à tous les aspects de nos vies. » p. 8

Plan d'action sur les changements climatiques 2007 – 2012

- *« Encouragera la préservation et la gestion améliorées des espaces verts au moyen de la politique d'aménagement provinciales. » p. 9*
- *« Travaillera avec les communautés et les commissions d'aménagement à l'élaboration de politiques de zonage efficaces de façon à tirer profit du design éconergétique, et les aidera à adopter des principes d'urbanisme de croissance intelligente qui tiennent compte des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, et des réductions des émissions. » p. 10*

Annexe 3 : Remerciements

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick remercie chaleureusement ses nombreux partenaires et collaborateurs et collaboratrices, qui ont grandement contribué en offrant leur temps et leur expertise à l'élaboration d'*Un avenir empreint de créativité*.

Pendant plus d'un an, les membres du groupe de travail ont consacré beaucoup de temps et prodigué conseils et suggestions tout au long de l'élaboration de la Politique culturelle renouvelée.

Groupe de travail

- David Adams – Orchestre des Jeunes du Nouveau-Brunswick, Conseil d'administration des arts de la communauté de Saint John, ArtsLink NB
- Jean Aucoin – Jardin botanique du Nouveau-Brunswick
- Lyne Bard – Association Musées Nouveau-Brunswick
- Yves Bourgeois – Institut d'études urbaines et communautaires, Université du Nouveau-Brunswick
- Herménégilde Chiasson – Artiste professionnel
- Akoulina Connell – Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb)
- Jeanne-Mance Cormier – Musée acadien de l'Université de Moncton
- David Desjardins – Association Musées Nouveau-Brunswick
- Carmen Gibbs – Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick
- Jean-Pierre Caissie – Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick
- Kathryn Hamer – ArtsLink NB
- Louise Imbeault – Conseil culturel de la ville de Moncton, Fondation Sheila Hugh McKay pour les arts visuels, Conseil d'administration du Musée du Nouveau-Brunswick
- Marie-Thérèse Landry – Conseil provincial des sociétés culturelles
- John Leroux – Architecte du patrimoine
- Terry Matthews – Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (Miramichi)
- Michael Maynard – New Brunswick College of Craft & Design, Université du Nouveau-Brunswick
- Adda Mihailescu – La Galerie d'art Beaverbrook
- Dexter Noel – New Brunswick Multicultural Council
- Brenda Orr – Place Resurgo
- Nathan Pirie – Tobique First Nation
- Luke Simon – The Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick inc.
- John Thompson – Carleton County Historical Society
- Stephen Tobias – The Saint John Theatre Company Inc.
- Michael Wennberg – ArtsLink NB, Conseil d'administration des arts de la communauté de Saint John, Imperial Theatre, Symphonie Nouveau-Brunswick, Sculpture Saint John

Comité interministériel

- Chelsea Ford – Affaires autochtones
- John Smith – Affaires autochtones
- Madelyn Hennessey – Affaires autochtones
- Colette LeBlanc – Affaires intergouvernementales
- Line Pinet – Affaires intergouvernementales
- Hannah Westner – Communautés saines et inclusives
- Francine Scott – Développement économique
- Isabelle Doucet – Développement économique
- Denise Galley – Horncastle, Développement social
- Lucia Demaio – Développement social
- Barbara Hillman – Éducation et Développement de la petite enfance
- Darlene Whitehouse-Sheehan – Éducation et Développement de la petite enfance
- Marcel Lavoie – Éducation et développement de la petite enfance
- Rolene Betts – Éducation et développement de la petite enfance
- Sylvie Lebel – Éducation et développement de la petite enfance
- Bronwen Cunningham – Éducation postsecondaire, Formation et Travail
- Kim Hughes – Éducation postsecondaire, Formation et Travail
- Deborah McQuade – Finances
- Nadine Morris – Ressources naturelles
- Sylvie Nadeau – Service des bibliothèques publiques du N.-B.
- Teresa Johnson – Service des bibliothèques publiques du N.-B.
- Christine Bourgoin – Société d'inclusion économique et sociale
- Marion Beyea – Archives provinciales du Nouveau-Brunswick
- Gary Lynch – Transports et Infrastructure
- Shannon Sanford – Transports et Infrastructure

Equipe de Projet

- Alain Basque
- Angela Birdsell
- Nathalie Dubois
- Ron Durelle
- Shannon Ferris
- Jane Fullerton
- Bill Hicks
- Sandra Jamieson
- Bruno LaPlante
- Jane Matthews-Clark
- Jeff McCarthy
- Guy Tremblay

Annexe 4 : Bibliographie

- Alberta Foundation for the Arts.** (2005). *The Economic Impact of the Arts in Alberta. Measuring the Value of the Arts*. Edmonton. [En ligne] <http://www.assembly.ab.ca/lao/library/egovdocs/2005/alcd/158275.pdf>
- Alecxe, K.** (2011). *Cultural Industries « Community of Interest » Consultation: Interim Summary of Key Findings*. The Saskatchewan Arts Alliance in collaboration with the Saskatchewan Cultural Industries Development Council. [En ligne] [http://www.creativemanitoba.ca/uploads/ck/files/SAA_CulturalIndustries_May2011\(1\).pdf](http://www.creativemanitoba.ca/uploads/ck/files/SAA_CulturalIndustries_May2011(1).pdf)
- Arts Nova Scotia Transition Committee.** (2011). *Report to the Minister of Communities, Culture and Heritage*. [En ligne] <http://0-fs01.cito.gov.ns.ca.legcat.gov.ns.ca/deposit/b10645275.pdf>
- Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick.** (2009). *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*. Moncton. [En ligne] http://www.aaapnb.ca/strategieglobale/files/strategieglobale/wf/wf/StrategieGlob_fr2009.pdf
- Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick.** (2011). *Rapport annuel 2010-2011*. Moncton. [En ligne] http://www.aaapnb.ca/enbref/files/enbref/wf/wf/AAAPNB_RapAnn201011_web.pdf
- Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick.** (2010). *La valise culturelle municipale*. Petit-Rocher. [En ligne] http://www.aaapnb.ca/strategieglobale/files/strategieglobale/wf/wf/ValiseCulturelle_complete.pdf
- Barrieau, N.** (2004). *Le secteur culturel au Canada atlantique : impact économique et potentiel d'exportation*. Institut canadien de recherche sur le développement régional & APECA. Moncton. [En ligne] http://www.acoa-apeca.gc.ca/fr/publications/Etudesderecherche/Documents/Secteur_Culturel_FR.pdf
- City of Saint John.** (2005). *The Arts and Culture Policy*. Saint John [En ligne] <http://www.saintjohn.ca/site/media/SaintJohn/SJ%20Arts%20Policy-EN.pdf>
- Commonwealth of Australia.** (2013). *Creative Australia, National Cultural Policy*. [En ligne] <http://creativeaustralia.arts.gov.au/assets/Creative-Australia-PDF-20130417.pdf>
- Conference Board du Canada.** (2008). *Valoriser notre culture : Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada*. Forum international sur l'économie créative. Gatineau. [En ligne] http://www.conferenceboard.ca/temp/8ab64304-1d17-4cbc-99d7-a7173da9f894/08-215_canadascreativeconomyfr.pdf
- Conference Board du Canada.** (2008). *Recueil des textes : le Forum international sur l'économie créative*. Gatineau. [En ligne] http://www.conferenceboard.ca/temp/f56f749b-bf20-4d7b-b824-c8a379c05d0e/08-246_creativeconomycompendium_fr.pdf
- Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.** (2011). *Rapport annuel 2010-2011*. Fredericton. [En ligne] http://artsnb.ca/site/fr/files/2012/05/nbabra_11_F.pdf
- Creative City Network of Canada.** (2010). *Cultural Planning Toolkit – Web Resource. Integrating Community and Cultural Planning*. Vancouver. [En ligne] http://www.creativecity.ca/database/files/library/integrating_community_cultural_planning.pdf
- Darby, K. et Slivinski, J.** (2003). *Creative Manitoba: An Economic Development Strategy for the Cultural Sector*. An Initiative of the Arts and Cultural Industries Development Team and Manitoba's Cultural Community. [En ligne] <http://www.creativemanitoba.ca/uploads/ck/files/cmsr.pdf>
- Econometric Research inc. pour le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, gouvernement du Nouveau-Brunswick.** *The Economic Value of Cultural Industries Including Film in New Brunswick: A Comparative Analysis*. Mimeo, juillet 2009, p. 3. (document inédit)
- Fondation des arts du Nouveau-Brunswick.** (2010). *2009-2010 Annual Report*. Fredericton. [En ligne] http://www.nbfa-fanb.ca/wp-content/uploads/2013/07/NBFA_annual_report_2009-2010.pdf
- Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.** (2002). *Une politique culturelle pour l'Île-du-Prince-Édouard*. Charlottetown. [En ligne] http://www.gov.pe.ca/photos/original/comm_cult_pol_f.pdf
- Gouvernement de l'Ontario.** (2010). *Le secteur du divertissement et de la création de l'Ontario : Un cadre propice à la croissance*. Toronto. [En ligne] http://www.mtc.gov.on.ca/fr/publications/Creative_Cluster_Report_fr.pdf

- Gouvernement du Canada.** Statistique Canada. *Dépenses publiques au titre de la culture, 2008-2009*. [En ligne] <http://www.statcan.gc.ca/pub/87f0001x/87f0001x2011001-fra.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick.** (2008). *Créer une culture du livre et de la lecture : La politique du livre du Nouveau-Brunswick*. Fredericton. [En ligne] <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/thc-tpc/pdf/Culture/Books-Livres/PolitiqueLivreNB.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick.** Mieux-être, Culture et Sport (anciennement le Secrétariat à la Culture et au Sport). (2007; 2002). *Politique culturelle du Nouveau-Brunswick*. Fredericton. [En ligne] <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/thc-tpc/pdf/Culture/PolitiqueCulturelleNB.pdf>
- Government of Newfoundland and Labrador.** (2006). *Creative Newfoundland and Labrador: The Blueprint for Development and Investment in Culture*. [En ligne] <http://www.tcr.gov.nl.ca/tcr/publications/2006/culturalplan2006.pdf>
- Government of Nova Scotia.** (2012). *Status of the Artist Act*. Halifax. [En ligne] http://nslegislature.ca/legc/bills/61st_4th/1st_read/b001.htm
- Government of Nova Scotia.** (2011). *Arts & Culture in Nova Scotia – Developing a Sector Profile Framework*. Kelco Consulting Ltd. Kentville. [En ligne] <http://cch.novascotia.ca/sites/default/files/inline/documents/cultureframework.pdf>
- Government of Nova Scotia.** (2010). *Arts & culture consultation*. Halifax. [En ligne] <http://0-fs01.cito.gov.ns.ca.legcat.gov.ns.ca/deposit/b10615088.pdf>
- Government of Nova Scotia.** (2008). *Un riche passé, un avenir précieux : une stratégie du patrimoine pour la Nouvelle-Écosse 2008-2013*. Halifax.
- Government of Nova Scotia.** (2008). *The Social Impact of Arts and Culture in Nova Scotia*. Bristol Omnifacts Research. [En ligne] <http://cch.novascotia.ca/sites/default/files/inline/documents/impactculturearts.pdf>
- Government of Nova Scotia.** (2007). *A Heritage Strategy for Nova Scotia, 2008-2013*. Halifax.
- Government of Saskatchewan.** (2010). *La fierté de la Saskatchewan : une politique où la culture, la communauté et le commerce se réunissent*. [En ligne] <http://www.tpcs.gov.sk.ca/La-fierte-de-la-Saskatchewan>
- Government of Saskatchewan.** (2010). *Loi sur les professions artistiques*. Chapitre A-28,002 des Lois de la Saskatchewan de, 2009 (en vigueur à partir du 1 juin 2010). Regina. [En ligne] <http://www.qp.gov.sk.ca/documents/French/Statutes/Statutes/A28-002f.pdf>
- Government of Saskatchewan.** (2010). *Moving from Reflection to Action: Towards a Cultural Policy for Saskatchewan*. Regina. [En ligne] <http://www.tpcs.gov.sk.ca/Reflection-to-Action>
- Government of Saskatchewan.** (2006). *Final Report of the Minister's Advisory Committee on Status of the Artist, "Laying the Groundwork"*. Regina. [En ligne] <http://www.publications.gov.sk.ca/details.cfm?p=12262>
- Government of the United Kingdom.** (2008). *Creative Britain, New Talents for the New Economy*. Londres. [En ligne] <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.culture.gov.uk/images/publications/CEPFeb2008.pdf>
- Groupe d'action en développement de carrière au Nouveau-Brunswick.** (2012). *Profil du secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle au Nouveau-Brunswick* (anciennement le Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Vie saine). Fredericton. [En ligne] http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/petl-epft/PDF/PopGrowth/Information_Cultural_Profile-f.pdf
- HAL Innovation Policy Economics.** (2009). *Ontario's Creative Cluster Study. Music - Film and TV – Magazines – Books – Interactive Digital Media*. Prepared for: Ontario Ministry of Culture. Ottawa. [En ligne] http://www.mtc.gov.on.ca/en/publications/Creative_Cluster_Study.pdf
- Hanna, G., Patterson, M., Judy Rollins, J. et Sherman, A.** (2011). *The arts and human development: framing a national research agenda for the arts, lifelong learning, and individual well-being*. National Endowment for the Arts Office of Research & Analysis. Washington. [En ligne] <http://www.giarts.org/sites/default/files/Arts-and-Human-Development.pdf>
- Hill Stratégies Recherche.** (2012). *Activités artistiques, culturelles et patrimoniales des Canadiens en 2010*. [En ligne] http://www.hillstrategies.com/sites/default/files/Activites_culturelles2010.pdf

- Hill Strategies Research, Creative Trust & PAONE.** (2011). *The Performing Arts Education Overview*. [En ligne] <http://www.creativetrust.ca/wp-content/uploads/2011/12/PAEO-Report-FINAL-REV.pdf>
- Hill Strategies Research.** (2010). *Consumer Spending on Culture in Canada, the Provinces and 12 Metropolitan Areas in 2008*. The 32nd report in the Statistical Insights on the Arts series. Hamilton. [En ligne] http://hillstrategies.com/sites/default/files/Consumer_spending2008_NB.pdf
- Hill Strategies Research.** (2010). *Volunteers in Arts and Culture Organizations in Canada in 2007*. [En ligne] <http://www.arts.on.ca/assetfactory.aspx?did=5781>
- Hill Strategies Research. (2009). *Classical Music Attendance in Canada*. Hamilton. [En ligne] http://hillstrategies.com/sites/default/files/Orchestras_Canada_final.pdf
- Lambton County.** (2011). *Building a Creative Economy. A Cultural Plan for Lambton County*. Hume Communications in collaboration with AuthentiCity Inc. [En ligne] <http://www.lambtononline.ca/home/residents/creativecounty/Documents/Report%20-%20Building%20a%20Creative%20Economy.pdf>
- Lorimer, R.** (2013). *Dreamcatcher: Towards a Creativity/Innovation Strategic Plan for British Columbia*. A BCreative 2012 Conference Report. Canadian Centre for Studies in Publishing Press. Vancouver. [En ligne] http://www.creativecity.ca/database/files/library/dreamcatcher_digital_FINAL_.pdf
- Neil, G.** (2010). *La condition de l'artiste au Canada : Une revue critique à l'occasion du 30ième anniversaire de la recommandation de l'UNESCO relative à la condition de l'artiste*. Conférence canadienne des arts. [En ligne] <http://ccarts.ca/wp-content/uploads/2011/11/LaconditiondelartisteauCanada112610.pdf>
- Regional Cities East.** (2010). *Bigger thinking for smaller cities. How arts and culture can tackle economic, social and democratic engagement challenges in smaller cities*. Arts Council England. [En ligne] http://www.artscouncil.org.uk/media/uploads/6751_RCE_BiggerThinking_LR.pdf
- Service du défenseur des enfants et de la jeunesse et le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick.** (2011). *JOUER ÇA COMPTE ! Cadre des droits et du bien-être des enfants et des jeunes*. Fredericton. [En ligne] <http://www.gnb.ca/0073/Child-YouthAdvocate/PDF/etatenfance2011.pdf>
- United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD).** (2008). *Creative Economy Report 2008: The challenge of assessing the creative economy towards informed policy-making*. Genève. [En ligne] http://unctad.org/en/Docs/ditc20082cer_en.pdf
- Zakaras, L. and Lowell, J. F.** (2008). *Cultivating Demand for the Arts : Arts Learning, Arts Engagement, and State Arts Policy*. Commissioned by The Wallace Foundation. [En ligne] <http://www.wallacefoundation.org/knowledge-center/audience-development-for-the-arts/key-research/Documents/Arts-Learning-and-Arts-Engagement.pdf>

Annexe 5: Références photographiques

Nous désirons remercier les artistes, les photographes et les autres personnes dont le nom apparaît ci-dessous pour l'utilisation de leurs images. Toutes les images énumérées ci-dessous se trouvent aux pages suivantes :

Couverture

- **Monument Escuminac**; Banque d'images du GNB
- **Fouilles à Pennfield**; vue des fouilles effectuées en 2011 dans le cadre du projet de porte d'entrée de la route 1 près de Pennfield, au Nouveau-Brunswick. Ce site particulier a été occupé il y a 4400 à 3200 ans. Photo fournie par Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
- **Bibliothèque et enfants**; lancement de livre, Bibliothèque publique de Dieppe, photo fournie par Lisa Lévesque, Bouton d'or Acadie, 27 mai 2013
- **Harvest Jazz and Blues Festival**; image du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
- **Danseurs écossais**; Banque d'images du GNB
- **Symphonie Nouveau-Brunswick**; photo par Rob Blanchard
- **Université de Moncton**; Pavillon des sciences de l'environnement, Université de Moncton, immeuble dessiné par Architects 4, Moncton, photo par Lawren Campbell
- **Centre des arts d'Edmundston**; Ouverture officielle, 4 octobre 2013, Office du tourisme Edmundston Madawaska
- **Bureau**; Thomas Nisbet & Son, photo fournie par le Musée du Nouveau-Brunswick
- **Premières Nations**; image du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
- **Baie de Fundy**; image du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
- **Festival acadien de Caraquet**; Tintamarre; image du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

Deuxième de couverture

- **Escalier**; L'ancien palais de justice du comté de Saint John, photo fournie par John Leroux

Page 4

- **Galerie d'art Beaverbrook**; *Four Horses*, 2003, œuvre de l'artiste canadien Max Streicher sur le toit de la Galerie d'art Beaverbrook, photo prise par les employés de la galerie d'art
- **Ballet**; Anya Nesvitaylo et Kosta Voynov du Ballet-Théâtre atlantique du Canada dans *Roméo et Juliette*, photo par Aleksandr Onyshchenko
- **Caroline Savoie et les Backyard Devils**; Festival interceltique de Lorient (France) d'août 2013, photo par Carol Doucet

Page 10

- **Patrimoine asiatique**; Cérémonie pour le Mois du patrimoine asiatique, mai 2014, à l'atrium du Market Square, fournie par la Ville de Saint John
- **OJNB – Sistema**; Enfants s'exerçant pour le concert final Sistema NB – Première Nation Tobique à l'école Mah-Sos, Tobique, mai 2014 (de gauche à droite : Koda Wolfe, Alaira Nicholas, C'anna Moulten, Darien Bear, Braxton Perley-Moulten, Adriana Aube). Photo prise par le personnel de l'OJNB.
- **Kings Landing**; fournie par le personnel de Kings Landing
- **Reconstitution historique**; le recrutement des Acadiens pour la marche du 104^e Régiment durant la Guerre de 1812, reconstitution organisée par l'École des arts de la scène du Capitol. Parc national Kouchibouguac. Photo par Gilles Thibodeau

Page 15

- **Galerie Cohen**; Université de Moncton, *50//50//50*, exposition soulignant cinquante ans d'enseignement en art visuel à l'Université de Moncton, organisée par Herménégilde Chiasson, présentée à l'hiver 2014. Photo prise par Mathieu Léger.
- **Harvest Jazz and Blues Festival**; image du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
- **Théâtre populaire d'Acadie**; Ludger Beaulieu et Sylvain Ward (de gauche à droite) dans *BUMP-La secousse de Springhill*, présentée par le Théâtre populaire d'Acadie en mars et avril 2014. Photo par Noémie Roy Lavoie

Page 19

- **Centerbeam**; CenterBeam Place, Saint John, Nouveau-Brunswick, Commercial Properties Limited (CenterBeam Place consiste en onze immeubles d'inspiration italienne et de style Second Empire occupant un îlot entier du secteur résidentiel de Saint John)
- **Université de Moncton**; (Pavillon des sciences de l'environnement), Université de Moncton, immeuble dessiné par Architects 4, Moncton, photo par Lawren Campbell
- **Musée du Nouveau-Brunswick, salle des grandes baleines**; photo fournie par le Musée du Nouveau-Brunswick

Page 22

- **Production Belle Baie**; tournage de la série télévisée Belle-Baie V, Caraquet, novembre 2011, photo de Julie D'Amour-Léger
- **New Brunswick College of Craft and Design**; L'enseignant Alan Edwards et ses étudiants travaillant avec une imprimante 3D Z250. De gauche à droite : Alan Edwards, Richard Hazen. Photo par Drew Gilbert
- **Village Historique Acadien**; Banque d'images du GNB
- **Jardin botanique**; *Khronos*, œuvre de l'artiste Éveline Gallant-Fournier installée au Jardin botanique du Nouveau-Brunswick. Photo par Daniel Aucoin

Page 26

- **People Waiting** par feu John Hooper; photo par Discover Saint John
- **Danseurs écossais**; Banque d'images du GNB
- **Femme des Premières Nations**; image du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture